



**LES DIFFERENTS PROGRAMMES PORTES OU MIS EN ŒUVRE  
PAR LE PETR BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2025  
ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
POUR L'ANNEE 2026**

Selon les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe  
– et les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5217-10-4 du CGCT

## SOMMAIRE

Page 3	Statuts du PETR
Page 3	Le Conseil de Développement Territorial
Page 4	Le Projet de territoire
Page 4	Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028
Page 8	La feuille de route
Page 8	Ambitions partagées 2030
Page 9	L'Agenda 21 du Pays
Page 9	Le Contrat Local de Santé (CLS)
Page 11	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Page 12	Les Trames verte et bleue
Page 13	Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)
Page 15	Natura 2000 Vallée de l'Essonne et les vallons voisins
Page 16	Le Contrat Eau et Climat (CTEC) Protection de la ressource en eau des pollutions diffuses
Page 18	La Commission Locale de l'Eau chargé du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce
Page 18	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
Page 19	Le Contrat Territorial de Relance et de Transition écologique (CRTE)
Page 20	Le COT EnR et convention avec FIBOIS Centre-Val de Loire
Page 21	LEADER 2023-2027
Page 22	Mission inclusion
Page 23	Convention avec VIE (Vinci Insertion Emploi)
Page 24	Mutualisation
Page 24	Divers
Page 25	Présentation d'éléments complémentaires liés aux effectifs de la structure
Page 27	Sources de financement du PETR
Page 29	Situation financière à fin 2025
Page 34	En résumé



En 2026, jusqu'au renouvellement de la gouvernance du PETR, les membres du Conseil de Développement Territorial continueront à suivre les travaux, en premier lieu ceux relatifs à la révision du SCoT.

A la suite des élections au PETR, cette instance devra être renouvelée.

**Pour mémoire, le Conseil de Développement Territorial ne dispose pas de financement spécifique.**

## LE PROJET DE TERRITOIRE

Il est rappelé ici l'obligation faite au PETR d'élaborer un projet de territoire à son échelle, pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le composent.

Ce **projet de territoire est un document d'orientation à vocation transversale**, sans valeur juridique prescriptive. Il définit les conditions de l'attractivité du territoire, dont les services à la population, du développement économique, écologique, culturel et social. Il doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre les communes et les intercommunalités du PETR. Il précise notamment les actions conduites par le PETR au nom et pour le compte des Communautés de communes.

Il est orienté vers l'action, et pose, dans une convention territoriale, le cadre des ententes, conventions ou contrats.

**Pour autant, ce n'est pas un projet de mandat.**

Le projet de territoire était par ailleurs un préalable nécessaire à toute contractualisation avec l'Etat dans le cadre des nouveaux Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le projet de territoire du PETR a été débattu à l'occasion de plusieurs réunions, et validé en Comité syndical le 17 juin 2021.

En parallèle du projet de territoire, **le PETR et ses EPCI membres ont signé une Convention territoriale**. Celle-ci a pour objet de préciser les conditions ainsi que les modalités de mise en œuvre et de financement de la stratégie de développement et de l'animation des politiques menées par le PETR pour la période 2020-2026, pour le compte des Communautés de communes.

En 2026, à la suite des élections au PETR, le projet de territoire devra être questionné, et le cas échéant, révisé.

Le PETR dispose d'un délai d'un an pour cela.

Le projet de territoire est soumis pour avis, d'une part à la conférence des Maires, et, d'autre part au Conseil de Développement Territorial.

## LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) 2022-2028

Le nouveau CRST 2022-2028 est, comme le précédent, signé entre la Région Centre-Val de Loire et le PETR Beauce Gâtinais, les Communautés de communes du Pithiverais, du Pithiverais Gâtinais, de la Plaine du Nord Loiret et la ville de Pithiviers (en tant que pôle de centralité).

Il est le fruit d'une large concertation qui a été engagée dès 2021 par le PETR avec les acteurs locaux (élus, membres du Conseil de Développement Territorial, bailleurs sociaux, représentants du secteur agricole, etc.), ce qui permet de corréliser les enjeux locaux avec les priorités d'actions régionales.

Le CRST permet de financer des projets d'investissement, en priorité, mais aussi des actions de fonctionnement.

Il est doté de 8 100 000 €, répartis en 5 axes ou priorités thématiques (% après bilan à mi-parcours) :

- A : Développer l'emploi et l'économie (3%),
- B : Favoriser le mieux-être social (33%),
- C : Renforcer le maillage urbain et rural (18%),
- D : Stratégie régionale biodiversité (9%),
- E : Plan Climat énergie régional (25%).

Enfin, le CRST comprend une enveloppe transversale fongible (2%) et une enveloppe A VOS ID (6%).

Afin d'animer cette démarche, 300 000 € (4%) sont dédiés au financement de l'ingénierie de projets au sein du PETR, soit **50 000 € pour l'exercice 2026**.

Au printemps 2025, un bilan à mi-parcours (BMP) a été élaboré et présenté à la Région. Cela fut l'occasion de réduire ou d'augmenter les enveloppes, pour répondre au plus près des besoins exprimés par les collectivités. Les mouvements pris en compte s'équilibrent à 1 725 400 €.

La maquette financière du CRST 2022-2028 après BMP est la suivante :

Priorites thematiques	Investissement	Fonctionnement	Total Subvention CONTRAT	% de la dotation totale
<b>A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE</b>	<b>277 200</b>	<b>0</b>	<b>277 200</b>	<b>3%</b>
<b>Axe A2 : Accueil des Entreprises</b>	<b>13 600</b>	<b>0</b>	<b>13 600</b>	<b>0%</b>
02 : Foncier économique	0	0		
03 : Création de locaux d'activités	13 600	0		
<b>Axe A3 : Economie agricole</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>	<b>3%</b>
04 : Développement de l'agriculture biologique	50 000	0		
05 : Diversification agricole et dévpt des circuits alimentaires de proximité	200 000	0		
05-4 : Projet alimentaire de territoire et Système Alimentaire territorialisé	0	0		
<b>Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	0	0		
<b>Axe A6 : Economie touristique</b>	<b>13 600</b>	<b>0</b>	<b>13 600</b>	<b>0%</b>
10 : Tourisme à Vélo	0	0		
12 : Itinérance touristique équestre	0	0		
14 : Site touristiques et lieux d'information touristiques	13 600	0		
<b>B : FAVORISER LE BIEN-ETRE SOCIAL</b>	<b>2 547 900</b>	<b>88 000</b>	<b>2 635 900</b>	<b>33%</b>
<b>Axe B1 : Services à la population</b>	<b>1 805 500</b>	<b>88 000</b>	<b>1 893 500</b>	<b>23%</b>
15 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires et autres structures	910 000	0		
15-1 : Projets locaux de santé	0	88 000		
19 : Structure d'accueil petite enfance	37 100	0		
20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes	394 600	0		
21 : Soutien au commerce de proximité	463 800	0		
<b>Axe B2 : Développement de l'accès à la culture</b>	<b>582 000</b>	<b>0</b>	<b>582 000</b>	<b>7%</b>
16 : Salles de spectacle support d'une programmation culturelle	0	0		
18 : Equipements liés à l'enseignement artistique	582 000	0		
18-1 : Musées locaux	0	0		
<b>Axe B3 : Sport</b>	<b>160 400</b>	<b>0</b>	<b>160 400</b>	<b>2%</b>
22 : Equipements sportifs et de loisirs	136 400	0		
22-2 : Equipements nautiques	24 000	0		
<b>C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL</b>	<b>1 458 600</b>	<b>0</b>	<b>1 458 600</b>	<b>18%</b>
<b>Axe C1 : Aménagement d'espaces publics</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>2%</b>
23 : Aménagement d'espaces publics	200 000	0		
<b>Axe C2 : Foncier</b>	<b>55 300</b>	<b>0</b>	<b>55 300</b>	<b>0</b>
23-1 : Requalification de friches urbaines	55 300	0		
23-5 : Revitalisation des centres villes et centres bourgs	0	0		
<b>Axe C3 : Habitat – Logement</b>	<b>556 000</b>	<b>0</b>	<b>556 000</b>	<b>7%</b>
25 : Construction de logements locatifs publics sociaux	220 000	0		
26 : Aménagement de quartiers d'habitat durable	0	0		
27 : Rénovation thermique du parc public social	336 000	0		
28 : Rénovation thermique du parc locatif privé	0	0		
<b>AXE C5 : Mobilité durable</b>	<b>647 300</b>	<b>0</b>	<b>647 300</b>	<b>8%</b>
30 : vélo utilitaire	647 300	0		
30-5 : Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture	0	0		
<b>PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE</b>				
<b>D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE</b>	<b>646 600</b>	<b>80 000</b>	<b>726 600</b>	<b>9%</b>
30-6 : Soutenir les expérimentations de "territoire en transition"	0	0		
31 : Trame verte et bleue (études et aménagements)	580 300	80 000		
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	66 300	0		
<b>E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL</b>	<b>2 044 400</b>	<b>0</b>	<b>2 044 400</b>	<b>25%</b>
35 : Plan isolation bâtiments publics et associatifs	650 000	0		
35-2 : Bonification climat énergie	300 000	0		
35-3 : Eclairage public	784 400	0		
35-6 : Véhicules électriques et bornes de rechargement	50 000	0		
36 : Filière bois énergie	60 000	0		
36-4 : Géothermie sur sondes verticales	200 000	0		
<b>ENVELOPPE FONGIBLE</b>	<b>152 300</b>	<b>5 000</b>	<b>157 300</b>	<b>2%</b>
<b>ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT</b>		<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>4%</b>
<b>SOUS-TOTAL HORS A Vos ID</b>	<b>7 127 000</b>	<b>473 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>94%</b>
<b>F : A Vos ID</b>			<b>500 000</b>	<b>6%</b>
<b>ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT</b>		<b>8 100 000</b>		

Plusieurs dossiers ont d'ores et déjà été déposés.

En voici la liste (au 18/12/2025, soit après le dernier Bureau de 2025) :

### **- Axe A :**

- « Acquisition d'un scalpeur », SCEA BEAUVALLET (soldé) ;
- « Acquisition de matériel de stockage de légumes BIO », GAEC du Mesnil (soldé) ;
- « Trémie de réception associée à un déterreur à 8 rouleaux », EI LEPRINCE (soldé) ;
- « Récolteuse à ail », EARL DU CHAMP D'EAU (soldé) ;
- « Acquisition d'un nettoyeur-épurateur-trieur et d'un crible associé », EARL de RONVILLE (soldé) ;
- « Création d'ateliers de transformation de céréales et de légumineuses », EI Les 3 Parcelles (soldé) ;
- « Création d'une pacaneraie en agroforesterie », EARL Ferme de la Maîtrise (soldé) ;
- « Création d'une huilerie artisanale à Bouzonville-aux-Bois », SCEA ANDORMIERE (soldé) ;
- « Implantation de bambouseraies dans le Pithiverais », EARL CORMIER (soldé) ;
- « Implantation de bambouseraies dans le Pithiverais », Emmanuel CHAUMETTE (soldé) ;
- « Implantation de bambouseraies dans le Pithiverais », GAEC du Clos (soldé) ;
- "Implantation de bambouseraies dans le Pithiverais », Vincent VANNIER (soldé) ;
- « Diversification agricole par la création d'une brasserie de whisky », EI Paul-Henri LELUC (soldé) ;
- « Investissements matériels pour optimiser la transformation de céréales à la ferme », EARL GUERINEAU (soldé) ;
- « Investissements matériels pour faire de la vente directe sur les marchés et à la ferme », Mathieu LEROY (soldé) ;
- « Acquisition d'un trieur alvéolaire avec accessoires pour consolider la diversification agricole par la production de moutarde en circuits courts », EARL VAU MARTIN (soldé) ;
- « Aménagements et réhabilitation d'un corps de ferme pour améliorer l'outil vente directe », EARL La Ferme des Plaines (soldé) ;
- « "Implantation d'une amanderaie dans le Pithiverais - EARL Ferme de la Maitrise », EARL Ferme de la Maîtrise ;
- « Travaux d'aménagement pour faire de la vente directe à la ferme de l'activité huilerie », EARL FAUCHEUX ;
- « Plantation de miscanthus EARL FAUTRAT », EARL FAUTRAT ;
- « Création d'une pacaneraie en agroforesterie », Vincent GUERIN ;
- « Diversification agricole par plantation de vignes », SCEA RIVET ;
- « Etude magasin de producteurs locaux », PETR BGP ;
- « Chronos, une machine à remonter le temps », Association Les Compagnons de la Châtellenie.

### **- Axe B :**

- « Création d'une MSP à Puiseaux », Commune de Puiseaux ;
- « Création d'une MSP à Le malesherbois », Commune Le Malesherbois ;
- « Animation CLS 2020-2023 - année 2022 », PETR BGP (soldé) ;
- « Animation CLS 2020-2023 - année 2023 », PETR BGP (soldé) ;
- « Animation CLS 2020-2023 - année 2024 », PETR BGP (soldé) ;
- « Animation CLS 2020-2023 - année 2025 », PETR BGP ;
- « Création d'une MAM à Augerville-la-Rivière », Commune d'Augerville-la-Rivière (soldé) ;
- « Construction d'un accueil périscolaire à Boynes », CC du Pithiverais ;
- « Création d'une épicerie en libre-service - phase 1 travaux », Commune de Briarres-sur-Essonne (soldé) ;
- « Travaux de réhabilitation dans l'ancien château du Mesnil d'Augerville-la-Rivière pour y créer une épicerie », Commune d'Augerville-la-Rivière (soldé) ;
- « Création d'une boulangerie à Autruy-sur-Juine », Commune d'Autruy-sur-Juine (soldé) ;
- « Création d'un parcours de santé », Commune de Chilleurs-aux-Bois (soldé) ;
- « Création d'un city stade », Commune de Boynes (soldé) ;
- « Création d'un city stade », Commune de Nancrey-sur-Rimarde ;
- « Création d'un city stade », Commune de Thignonville (soldé) ;
- « Création d'un city stade à Bouzonville-en-Beauce », Commune de Pithiviers le Vieil ;
- « Création d'un city stade », Commune de Courcy-aux-Loges ;
- « Création d'un city stade », Commune d'Escrennes (soldé) ;
- « Création d'un city stade », Commune de Bazoches-les-Gallerandes (soldé) ;
- « Aménagement d'un parcours de santé à Beaune la Rolande », Commune de Beaune la Rolande (soldé) ;
- « Aménagements sportifs La Grande Raye », Commune de Pithiviers le Vieil.

### **- Axe C :**

- « Création d'une aire de jeux à Grangermont », Commune de Grangermont (soldé) ;
- « Enfouissement des réseaux Rue de Nascelles à Yèvre-le-Châtel », Commune de Yèvre-la-Ville ;
- « Création d'une aire de jeux et d'un cheminement sécurisé à la Neuville-sur-Essonne », Commune de la Neuville-sur-Essonne (soldé) ;
- « Aménagement d'un ilot pique-nique pour personnes à mobilité réduite à Yèvre-la-Ville », Commune de Yèvre-la-Ville (soldé) ;
- « Création d'une aire de jeux à Beaune-la-Rolande », Commune de Beaune-la-Rolande (soldé) ;
- « Aménagement d'un chemin piétonnier "chemin des remparts » à Yèvre-le-Châtel », Commune de Yèvre-la-Ville ;

- « Construction de logements locatifs publics sociaux - programme Daurios à Pithiviers », LOGEM Loiret (soldé) ;
- « Construction de logements locatifs publics sociaux - programme Lambreville à Outarville », LOGEM Loiret (soldé) ;
- « Construction de 20 logements locatifs publics sociaux - programme Rue du Clos à Ascoux », LOGEM Loiret ;
- « Réhabilitation de logements - programme PREVERT et SISLEY à Malesherbes », VALLOIRE HABITAT (soldé) ;
- « Création d'une liaison douce de Fresnay-les-Chaumes à l'entrée de l'agglomération de Pithiviers-le-Vieil », Commune de Pithiviers-le-Vieil (soldé) ;
- « Création et réhabilitation de voies douces à Chambon la Forêt », Commune de Chambon la Forêt ;
- « Aménagement de pistes cyclables Quartier du Parquet à Malesherbes », Commune du Malesherbois ;
- « Voie douce entre le hameau de Denainvilliers et le rd point de la Groue à Dadonville », Commune de Dadonville (soldé).

#### **- Axe D :**

- « Restauration de milieux humides ouverts par bucheronnage sur le site naturel des Vallées de Solvins », CEN Centre-Val de Loire (soldé) ;
- « Inventaire Communal de Biodiversité », Loiret Nature Environnement ;
- « Travaux d'aménagement pédagogiques à l'étang des Pâturaux », SMORE (soldé) ;
- « Etude sur les ravageurs des amandiers du Pithiverais – phase 1 évaluation du risque », SAS les Amandes de Pithiviers (soldé) ;
- « Restauration de milieux humides ouverts sur les sites Vallées de Solvins, Marais de Bouville et de Gendry, maîtrise foncière Vallée de la Noue Chaude », Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre-Val de Loire ;
- « Implantation de nichoirs à mésanges et à chauve-souris dans les vergers pour le contrôle des ravageurs », Association Site Remarquable du goût l'amande du Pithiviers (soldé) ;
- « Travaux d'aménagements pédagogiques permettant l'accueil des publics sur la zone humide de Châtillon-Tinville », SMORE (soldé) ;
- « "Restauration de pelouses calcaires sèches sur l'aire protégée des « Pelouses et ourlets de la Vallée Ponteau » (Le Malesherbois)" », Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre Val de Loire ;
- « Restauration de milieux humides ouverts sur les sites Vallées de Solvins, Marais de Bouville et de Gendry\_volet 2025-2026 », Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Centre Val de Loire ;
- « Acquisition d'une bineuse guidée par caméras », CUMA des 2 Plaines (soldé) ;
- « Acquisition d'une houe rotative », EARL Ferme de la Maîtrise (soldé) ;
- « Acquisition d'une herse étrille », SCEA Beauvallet (soldé) ;
- « Acquisition d'une houe rotative », E. BOYER DE FONSCOLOMBE (soldé) ;
- « Installation de récupération et stockage d'eau de pluie pour un usage agricole », EARL LEFEBVRE FAUTRAT (soldé) ;
- « Acquisition d'une bineuse guidée par caméras », Denis FOUCHER (soldé).

#### **- Axe E :**

- « Rénovation thermique de 2 logements communaux à Gaubertin », Commune de Gaubertin (soldé) ;
- « Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de St Loup des Vignes », Commune de St Loup des Vignes (soldé) ;
- « Réhabilitation thermique du groupe scolaire d'Outarville », CC de la Plaine du Nord Loiret (soldé) ;
- « Réhabilitation thermique de la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes », Commune de Bazoches-les-Gallerandes (soldé) ;
- « Travaux de rénovation énergétique de la « Maison Baron » pour y installer la salle du conseil municipal d'Ascoux », Commune d'Ascoux ;
- « Travaux de rénovation thermique de l'ancien restaurant », Commune de Batilly-en-Gâtinais ;
- « Travaux de réhabilitation thermique de la bibliothèque, le logement et de la salle des fêtes de Sermaises », Commune de Sermaises ;
- « Travaux de rénovation thermique d'un bâtiment communal pour y installer la mairie », Commune de Gaubertin ;
- « Programme de rénovation de l'éclairage public de Malesherbes - phase 1 (2025) », Commune du Malesherbois ;
- « Programme de rénovation de l'éclairage public de Pithiviers - prog 2023-2024 », Commune de Pithiviers ;
- « Rénovation de l'éclairage public Quartier du Parquet à Malesherbes », Commune du Malesherbois ;
- « Acquisition d'un véhicule électrique », Commune du Malesherbois (soldé) ;
- « Acquisition de 2 véhicules utilitaires électriques », CC du Pithiverais (soldé) ;
- « Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique », CC Pithiverais Gâtinais.
- « Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique », Commune de Bouzonville aux Bois (soldé) ;
- « Acquisition d'un véhicule électrique », Commune du Malesherbois ;
- « Acquisition de 2 véhicules utilitaires électriques », Commune de Pithiviers ;
- « Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique (2023) », CC Pithiverais Gâtinais ;
- « Acquisition de 3 véhicules électriques (2025) », CC du Pithiverais ;
- « Géothermie sur sondes, Commune de Sermaises.

### **- Axe transversal animation territoriale :**

- « Animation territoriale 2022 », PETR BGP (soldé) ;
- « Animation territoriale 2023 », PETR BGP (soldé) ;
- « Animation territoriale 2024 », PETR BGP (soldé) ;
- « Animation territoriale 2025 », PETR BGP ;

### **ENVELOPPE FONGIBLE**

- « Etude magasin de producteurs locaux », PETR BGP ;
- « MSP Le Malesherbois », Commune du Malesherbois.

### **- A VOS ID :**

- « Développement des activités du Fablab "Créalab 3D" (fct.) », Association Atelier Numérique du Pithiverais ;
- « Développement des activités du Fablab "Créalab 3D" (inv.) », Association Atelier Numérique du Pithiverais ;
- « Acquisition de matériels agricoles », Association Les Jardins de la Voie Romaine (soldé) ;
- « LOGILIVRE, création d'une structure d'insertion-formation en appui à la filière logistique du territoire », Association LOGILIVRE ;
- « Acquisition d'un bien immobilier pour y installer une structure d'insertion à Escrennes », Association Aabraysie développement ;
- « Création d'une plateforme logistique de produits agricoles », Association Logifrais 45.

En 2026, le PETR poursuivra ses démarches d'animation et de gestion/suivi du contrat, participera aux réunions du réseau régional OXYGENE et aux autres réunions permettant d'asseoir le développement territorial du Nord Loiret. La mesure 21 « Dernier commerce » et la mesure 31 « Trame verte et bleue » ne suffisant pas à financer la totalité des montants sollicités par les maitres d'ouvrage, le PETR a sollicité un nouvel avenant au contrat en fin d'année 2025. **A ce jour, il attend la réponse des élus et services régionaux.**

## **LA FEUILLE DE ROUTE**

Depuis décembre 2011, le financement de l'animation territoriale est conditionné au suivi régulier de l'état d'avancement du contrat et des actions territoriales, par l'intermédiaire de la « feuille de route ».

Ainsi, cette « feuille de route » de l'Agent de développement arrête les objectifs de l'année en matière d'animation territoriale :

- participation aux réunions organisées par la Région,
- animation et suivi du contrat,
- stratégie territoriale,
- animation de démarches collectives (inscrites au contrat).

Elle fait l'objet de rencontres semestrielles entre l'Agent de développement et la technicienne régionale.

Concernant les objectifs contractualisés pour l'année 2025, le bilan final atteste que ceux-ci ont été atteints en totalité.

Pour l'année 2026, la « feuille de route » a été préparée le 27 octobre 2025. En matière de stratégie territoriale, les objectifs partagés prévoient notamment le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028, dont les projets de MSP du Malesherbois et de Puiseaux, le projet de la MACMAD à Pithiviers, etc., le Contrat Local de Santé et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

## **AMBITIONS PARTAGEES 2030**

La Région souhaite engager un dialogue avec tous les territoires de projets, à l'échelle de chaque bassin de vie, avec pour ambition d'établir une convention d'objectifs et de moyens dénommée « Ambitions partagées 2030 ».

Le déroulement de la concertation sur le bassin de vie de Beauce Gâtinais en Pithiverais s'effectuera à partir de janvier 2026.

Il s'agit de définir et de renforcer, avec les acteurs locaux de chaque bassin de vie, les nouvelles priorités et politiques territoriales régionales. La cohérence des interventions régionales est visée, tout en projetant les orientations de développement que la Région souhaite et ambitionne de promouvoir sur les territoires.

A terme, la convention d'objectifs et de moyens fixera les grands enjeux sur lesquels se mobiliseront les partenaires publics, affichera la dotation financière mobilisée par la Région sur 6 ans pour la contractualisation (CRST), le soutien à l'ingénierie territoriale et la dotation A VOS ID, les projets d'envergure intercommunautaire. Enfin, elle déclinera les politiques contractuelles

et sectorielles de la Région (économie, environnement et transition énergétique, formation professionnelle, orientation, culture, lycées...).

Cette convention d'objectifs et de moyen sera signée par les représentants du bassin de vie (PETR, EPCI, Pôle de centralité).

Au sein de ce dispositif, le CRST est un élément parmi d'autres. La démarche n'est donc pas le bilan à mi-parcours du CRST, en cours jusqu'à 2028.

Une première réunion, technique, s'est tenue dans les locaux du PETR le 23 janvier 2025, afin de définir les modalités techniques et organisationnelles de la concertation.

En 2026, il s'agira de mettre en œuvre et finaliser cette convention, en organisant les réunions de concertation nécessaires en préalable.

## L'AGENDA 21 DU PAYS

L'Agenda 21 de Pays, voté en décembre 2013, a vu ses premières actions mises en œuvre dès 2014.

Ainsi, les travaux sur les thématiques « ressourcerie », le logement des jeunes, la mobilité, le lien entre l'école et les entreprises, le Contrat Local de Santé (cf. rubrique dédiée), les gestions différenciées des espaces publics, la valorisation des produits locaux, etc., ont été lancés et pour certains, sont terminés.

Pour rappel, les panneaux d'exposition illustrant l'Agenda 21 sont destinés à être prêtés aux collectivités du territoire pour en faire la promotion.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'animation spécifique à l'Agenda 21 de Pays, les actions étant désormais traitées via les nouvelles démarches territoriales telles que le PCAET, le CTEC, le CLS, le COT EnR, etc.

Pour mémoire, la stratégie de l'Agenda 21 portait sur un programme de 38 actions, réparties sur les axes suivants :

1. Une identité du territoire à valoriser ;
2. Un territoire de lien avec un cadre de vie à maintenir ;
3. Un territoire actif et attractif ;
4. Des richesses et des ressources naturelles à valoriser ;
5. Un Syndicat de Pays incubateur, animateur, coordinateur et porteur de projets.

Une très grande majorité d'entre elles sont réalisées aujourd'hui.

## LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Les contrats locaux de santé sont des outils d'aménagement du territoire sur le thème de la santé. Il s'agit de prendre en compte la réalité du territoire et mettre en œuvre des actions permettant de répondre aux enjeux locaux.

Le financement de l'animation est assuré par l'ARS et par la Région Centre-Val de Loire (via le CRST).

**Le coût annuel consacré à l'animation est de l'ordre de 51 000 €, et le coût des projets mis en œuvre de l'ordre de 10 000 €.**

Le second Contrat Local de Santé s'est terminé en septembre 2023. Fort d'un bilan satisfaisant, les élus du PETR et les partenaires ont souhaité poursuivre la démarche en préparant, dès le printemps 2023, un troisième CLS, pour les années 2023-2026.

A l'issue de ces réunions, le projet de nouveau CLS est structuré autour de 4 piliers fondateurs et de 5 axes suivants :

- PILIER FONDATEUR 1 : PARTENARIAT OPERATIONNEL CLS/CPTS ;
- PILIER FONDATEUR 2 : PARTENARIAT OPERATIONNEL CLS/CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS
- PILIER FONDATEUR 3 : PUBLIC CIBLE ET ACTIONS VERS LES JEUNES LES PARENTS ET LES FAMILLES ;
- PILIER FONDATEUR 4 : UNE COMMUNICATION CLAIRE, INTELLIGIBLE ET ADAPTEE.

- AXE 1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE ;
- AXE 2 : EVITER LES RUPTURES DE PRISE EN CHARGE, DEVELOPPER LES PARCOURS DE SANTE ;
- AXE 3 : MISE EN RESEAU DES ACTEURS ;
- AXE 4 : PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ;
- AXE 5 : CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE.

Le dossier du CLS 2023-2026 a été déposé auprès de l'ARS en octobre 2023 et signé officiellement dans les locaux de l'Hôpital de Pithiviers le 8 avril 2024.



L'animation se poursuit, en accompagnant les actions, dont celles présentées par les partenaires. Les manifestations « estampillées » CLS sont en nombre croissant, et l'implication des CLS souhaitée et reconnue par les instances départementales et régionales sont la preuve que les CLS sont aujourd'hui de plus en plus considérés comme facilitateurs. A titre d'exemples d'actions, nous pouvons citer ici « En marche et à vélo contre la diabète ! » qui s'est déroulé le 4 juin ou le forum sur la « nature et la végétalisation : quels bienfaits pour notre santé ? » qui s'est tenu le 19 juin. Le CLS participe, comme chaque année, à l'organisation d'une manifestation commune aux CLS du Loiret. Celle du 27 janvier 2025 portait sur le thème « Territoires et santé, quels liens avec l'environnement ? ».



### Focus sur les éditions 2025.

En 2025, dans le cadre du CLS, le PETR a édité 3 documents.

Le premier concerne les solutions d'accueil et d'hébergement des séniors, le « Guide du parcours résidentiel séniors », sorti en avril grâce au concours du Département du Loiret (impressions).

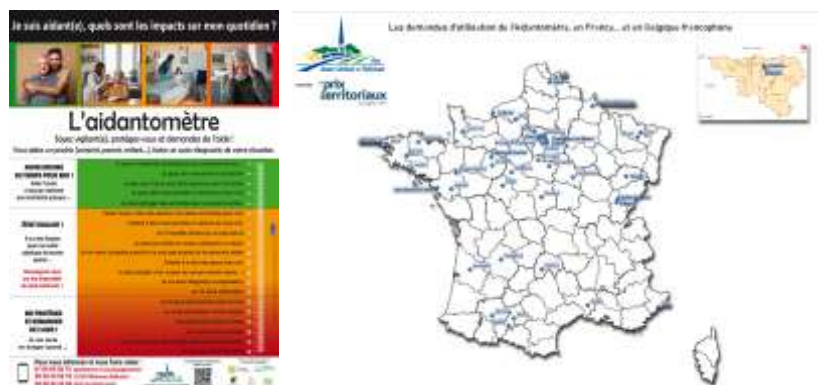


Le second, souhaité par les élus, est un guide sur les violences conjugales et intrafamiliales. Ici aussi, les premières impressions ont été réalisées par le Département du Loiret.



Le troisième support, est un outil pédagogique pour s'auto-diagnostiquer sur son rôle d'aidant et son degré de mise en danger, en s'occupant d'un proche. Ici encore, les premières impressions ont été réalisées par le Département du Loiret. Cet outil connaît un très grand succès, car il est largement dupliqué ou adapté en France, en Belgique francophone ou au Québec.

L'aidantomètre a été nominé aux Prix territoriaux la Gazette – GMF en 2025.



A l'issue du COPIL qui s'est tenu fin 2025, et du souhait des élus du Bureau de poursuivre la démarche de CLS dans les années à venir, les perspectives du CLS pour l'année 2026 sont les suivantes :

- poursuivre la mise en place du programme d'actions, notamment la réalisation du film documentaire sur les aidants avec l'Agence de production audiovisuelle C TOUT VU.
- poursuivre la dynamique partenariale engagée sur le territoire et mise en place d'actions multi-partenariales (Semaine nationale de prévention du diabète, Semaines de la parentalité, formation de premier niveau en santé mentale...),
- mettre en place des actions favorisant l'installation des professionnels de santé sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,
- travailler sur les outils de communication et de valorisation des actions du territoire (lettre d'information LILO Santé de la FRAPS, réseaux sociaux, etc.),
- animer les instances de gouvernance du CLS (COTECH et COPIL),
- poursuivre la collaboration avec la CPTS et l'hôpital de Pithiviers,
- participer aux réunions des instances départementales et régionales.

Le 3<sup>ème</sup> CLS se clôturant à l'automne 2026, il s'agira notamment de faire le bilan du CLS 2023-2026, d'entamer les démarches de concertation pour le renouveler ou le poursuivre sur une année supplémentaire.

Pour 2026, le PETR renouvelle ses demandes de subventions auprès de l'ARS (25 000 €) et de la Région Centre-Val de Loire (17 400 €), afin de remplir sa mission de Santé Publique : l'animation en santé au service du territoire.

Le reste à charge sur ce poste est d'environ 10 000 €.

## LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Pour mémoire, le PETR porte cette compétence depuis les années 2000 et premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avait été adopté le 7 décembre 2011. En février 2015, les élus du territoire ont lancé la révision de ce document cadre. Il s'agissait d'anticiper l'évolution du territoire, d'intégrer, notamment, les dispositions législatives récentes comme les lois Grenelle, NOTRe et ALUR, etc., le SAGE, les Trames verte et bleue (TVB). Il s'agissait aussi d'alimenter et faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, plus particulièrement les PLUi des Terres Puiseautines et du Beunois, de l'inter-PLU de l'agglomération de Pithiviers, le PLU de la Commune nouvelle du Malesherbois et le PLU de la CC Plaine Nord Loiret. Le SCoT révisé est aujourd'hui arrêté (délibération en date du 10 octobre 2019).

Le 7 novembre 2024, le PETR validait avec l'ensemble des élus locaux le bilan du SCoT révisé, et approuvait par délibération le principe d'une deuxième révision, à partir de 2025.

Le nouveau SCoT devra intégrer les documents législatifs et réglementaires, tels que la loi « ELAN », l'ordonnance de modernisation des SCoT du 17 juin 2020, la loi climat et résilience du 22 août 2021, la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre de la loi climat et résilience, le nouveau projet de SRADDET arrêté par l'assemblée régionale le 18 avril 2024, mais non encore validé, en raison des incertitudes sur la loi ZAN.

La présente révision impose un nouveau contenu :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui remplace le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec des objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans ;

- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), réorganisé autour de 3 thématiques :

- . Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- . Offre de logement et d'habitat renouvelée, implantation des grands équipements et services, organisation des mobilités ;
- . Transitions écologiques et énergétiques, lutte accrue contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, prévention des risques, présentation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles ;
- . Etant précisé qu'en outre, le DOO du SCoT comprend le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL).

. Les annexes où figurent les autres documents, notamment le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'analyse de la consommation de l'espace, les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation d'espace, la justification des choix retenus, l'évaluation environnementale devront être également mise en œuvre dans ce cadre.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont les suivants :

- Intégrer les évolutions réglementaires et législatives, relatives à l'aménagement du territoire, à l'environnement, à l'urbanisme durable, afin de garantir la conformité du SCoT révisé avec le cadre juridique en vigueur ;
- Garantir un SCoT révisé dans les meilleurs délais afin que les documents d'urbanisme « infra » puissent être mis en compatibilité ;
- Adapter le SCoT aux évolutions territoriales : prendre en compte les changements démographiques, économiques, environnementaux, énergétiques afin de garantir sa pertinence et sa capacité à répondre aux besoins actuels ;
- Renforcer la cohérence territoriale : favoriser une utilisation équilibrée et durable de l'espace, limiter l'étalement urbain, préserver les espaces naturels et agricoles pour améliorer la qualité de vie des habitants ;
- Renforcer la durabilité et la résilience territoriale : intégrer les principes du développement durable dans les orientations et les actions du SCoT, pour garantir la préservation des ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion des énergies renouvelables.

Le calendrier prévisionnel de cette révision court de janvier 2025 à novembre 2027, pour contraindre le moins possible les démarches de PLU ou PLUi.

La consultation des bureaux d'étude a été lancée le 20 décembre 2024. C'est E.A.U qui a été retenu.

Le COPIL de lancement s'est tenu le 23 juin 2025. Les premières réunions techniques (tables rondes, « atelier des boussoles », atelier spécial développement économique) ont eu lieu entre juillet et mi-novembre 2025.

En 2026, le PETR continuera de suivre les évolutions territoriales et les réunions de PLU et de PLUi., dont celui de la CC du Pithiverais, qui devrait s'engager prochainement.

Il s'agira également de participer aux travaux de la Conférence régionale des SCoT, tant au niveau départemental que régional.

Le gros du travail consistera surtout dans le suivi des travaux du bureau d'études et l'animation de la révision du SCoT. La phase de diagnostic sera discutée et validée, le cas échéant, le 2 février 2026. Les ateliers de concertation sur la stratégie (PAS) débiteront à l'automne, une fois la gouvernance du PETR renouvelée.

L'arrivée d'Océane DIF va permettre un suivi rapproché de ce dossier et de son avancement.

## LES TRAMES VERTE ET BLEUE (TVB)

Pour mémoire, la phase étude s'est déroulée en 2013 et les secteurs à enjeux ont été validés en Comité syndical le 20 décembre 2013. La validation du programme d'actions est intervenue en février 2015 par délibération du Comité syndical.

Aujourd'hui, à l'instar de l'Agenda 21, il n'y a plus d'animation spécifique TVB, les actions étant désormais traitées via les nouvelles démarches territoriales telles que le PCAET, le CTEC, le COT EnR, Natura 2000, etc.

Pour mémoire, la stratégie TVB portait sur un programme de 16 actions, réparties sur les axes suivants :

### Thématique milieux terrestres :

- préserver et entretenir les pelouses et les milieux calcicoles associés ;
- planter et entretenir les haies ;
- aménager les points d'intersections avec les éléments fragmentant, sur les routes ;

- gérer les chemins agricoles et les bordures de champs en faveur de la biodiversité ;
- préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées ;
- renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi.

Thématique milieux aquatiques et humides :

- sensibiliser les riverains aux multiples services rendus par les cours d'eau et les zones humides ;
- préserver les têtes de bassin et les sources des cours d'eau ;
- restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides ;
- préserver et gérer les berges de cours d'eau ;
- créer, restaurer et entretenir des mares.

Thématique actions transversales :

- prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'aménagement ;
- sensibiliser les habitants, les élus, et les agents aux gestes favorables à la biodiversité ;
- mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs de biodiversité ;
- favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques ;
- identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes.

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET)

La stratégie de développement durable du PETR se décline donc aujourd'hui autour du PCAET pour mieux répondre aux enjeux liés aux changements climatiques et pour être en adéquation avec les politiques publiques portées par ses partenaires : ADEME, Région Centre-Val de Loire, Agence de l'Eau Seine Normandie ou encore SICAP, SITOMAP.

Pour mémoire, le PETR, a modifié ses statuts en fin d'année 2017 pour prendre la compétence PCAET, à la demande des 3 EPCI membres (2 d'entre eux étaient obligés de réaliser un PCAET).

L'élaboration de cette stratégie permet, à la fois de capitaliser sur l'Agenda 21, mais également de mieux mettre en œuvre le SCoT, dans son enjeu d'aménagement durable.

Le 14 octobre 2021, les élus du territoire ont approuvé le projet de PCAET du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Le programme comprend 47 actions réparties en 6 axes :

- Repenser les mobilités pour les mettre en synergie ;
- Aider au déploiement des EnR&R tout en tenant compte des caractéristiques locales ;
- Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments ;
- Entreprendre, consommer et produire localement et durablement ;
- Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone ;
- Mettre en œuvre le Plan Climat et aller vers l'éco-exemplarité des Communautés de communes.

Dans le courant de l'année 2025, l'évaluation à mi-parcours a été réalisée, en partie par l'intermédiaire d'un stagiaire en M2 à l'Université d'Orléans, Abdourahmane FALL. Elle a été présentée devant les élus du Bureau en juin 2025.

57% des actions ont été réalisées ou sont sur le point d'être finalisées. 26% sont en cours. 17% n'ont pas encore débuté, principalement celles autour du thème de la mobilité, l'étude portée par les 3 EPCI du territoire ne sera finalisée que début 2026. Les actions relatives à la mobilité seront définies en fonction des conclusions de l'étude.



Concernant la consommation et la production d'énergie, le territoire est en très bonne voie pour atteindre les objectifs du PCAET à l'horizon 2028. Pour la réduction des GES, les objectifs de 2038 étaient déjà atteints en 2024.

Le coût annuel pour l'animation du PCAET (et SCoT) est de l'ordre de 42 000 € (recrutement d'une nouvelle animatrice en décembre 2025 avec prise de fonction début janvier 2026), avec une subvention par le Fonds Vert, sur 3 ans, à hauteur de 60% (prolongée d'un an).

### Focus sur le projet Le Pithiverais à croquer, 1<sup>er</sup> rendez-vous gourmand !

En lien avec l'axe lié aux produits locaux du PCAET, et dans le cadre de La Semaine du Goût, le Petr a organisé, avec le Lycée des métiers Jean de la Taille de Pithiviers, la Chambre d'agriculture du Loiret, la MFR du Pithiverais, l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais, la CCI du Loiret, les Toques du Loiret, une opération baptisée « Le Pithiverais à croquer, 1er rendez-vous gourmand », le 14 octobre 2025, dans les locaux du restaurant d'application du Lycée professionnel Jean de la Taille de Pithiviers.

Des ateliers culinaires réalisés par les élèves du Lycée et de la MFR, dont un au profit du Loiret Secours Populaire, des speed-meetings entre restaurateurs, élus et producteurs, une présentation du titre de Maître Restaurateur par Rémi FOUGEREUX et la CCI, des stands de producteurs locaux, étaient au menu de cette manifestation.



Les différents partenaires souhaitent que cette manifestation soit reconduite en 2026. Le groupe de travail sera réuni dans le courant du premier semestre 2026.

A la suite de cette première rencontre, constatant un fort intérêt local et cherchant à mettre en avant plus encore les productions locales, le Lycée a organisé, en novembre, un dîner 100% réalisé à base de produits du Pithiverais.

### Programme LIFE LETsGO4Climate, OSONS LA TRANSITION, et les collectifs citoyens.

OSONS LA TRANSITION est un projet européen coordonné par la Région Centre-Val de Loire, qui visait à accompagner des territoires volontaires dans leur démarche de transition énergétique, en lien avec les PCAET, et plus particulièrement :

- Accélérer la production d'énergie renouvelable,
- Diminuer la consommation énergétique collective et individuelle,
- Faire émerger des « communautés d'énergie ».

L'objectif général était de mettre en œuvre de nouveaux modes de gouvernance pour une transition énergétique partagée à l'échelle des territoires, associant collectivités locales, citoyens, associations et acteurs socio-économiques. Le cœur de la démarche consistait à faire émerger des collectifs citoyens porteurs de projets de sobriété énergétique ou de développement d'énergie renouvelable, notamment sous la forme de « communautés d'énergie ».

Pour mémoire, le PETR a été sélectionné en juillet 2022 pour rejoindre le « lot 2 » du programme LIFE LETsGO4Climate, aux côtés de cinq autres territoires régionaux, à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Centre-Val de Loire en février 2022.

Dans ce cadre, le PETR a bénéficié d'un financement européen de 4 167 €.

Le programme s'est achevé en décembre 2025. La Région Centre-Val de Loire va finaliser son évaluation en janvier 2026

A l'issue du quatrième atelier, 2 collectifs citoyens se sont constitués, l'un sur l'alimentation, l'autre sur les énergies renouvelables. Les premières réunions ont été programmées à partir de février 2024.

Le collectif « énergie » a perduré et s'est constitué en association en 2025 : « Energies Vertes du Nord Loiret ». Elle est présidée par Alain ROUSSEAU. Elle ambitionne de réaliser un projet de production d'énergie dans le Nord du territoire dans un premier temps.

Une première réunion publique a été organisée avec le PETR et Energie Partagée le 19 novembre 2025, à Dadonville.



En 2026, il s'agira de poursuivre les réunions des groupes projets pour développer les actions inscrites dans la stratégie territoriale du PCAET, notamment celles autour de l'alimentation de proximité, les économies d'énergie, la résilience du territoire face au dérèglement climatique. Le PETR organisera un nouveau comité de suivi du PCAET, pour faire un point d'étape, entre autres, des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable réalisées.

Le PETR poursuivra l'édition, sous forme numérique, des recettes liées aux produits locaux et de saison (7 recettes à ce jour).

Les travaux sur la restauration collective seront poursuivis avec une phase 2, notamment avec la visite de sites d'exploitations agricoles et la formation sur la mise en œuvre de menus végétariens. La principale nouveauté consiste en la pré-étude de faisabilité d'une légumerie-conserverie.

Le travail sur la logistique des produits alimentaires sera également poursuivi, ainsi que l'accompagnement du groupe de producteurs locaux qui souhaitent mettre en place un magasin de produits locaux divers. Ils se sont constitués en association début 2025 « La Boucle Verte ».

## NATURA 2000 VALLEE DE L'ESSONNE ET LES VALLONS VOISINS

Pour rappel, la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » a été transférée au Pays lors de la réunion du comité de pilotage du 12 juin 2009 et renouvelée à chaque fin de programme depuis. Le bureau d'études BIOTOPE, retenu comme structure animatrice depuis l'origine, poursuit sa mission.

Compte tenu de l'intérêt et la réussite du programme Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » pour la valorisation et la sauvegarde des richesses naturelles du territoire, de la plus-value du portage administratif local par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Comité syndical a émis un avis favorable en mars 2023 pour renouveler la candidature du PETR à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 pour un nouveau mandat de 3 ans, sous réserve de la couverture financière à 100 % par la Région Centre-Val de Loire, qui a pris la suite de l'Etat, et l'Union Européenne, des frais engagés pour conduire cette mission.

Le premier COPIL de la nouvelle période s'est tenu le 9 novembre 2023 à Aulnay-la-Rivière, sous la Présidence de Mme SAUTREUIL, élue référente de la Région Centre-Val de Loire, en présence de M. HURAUULT, Sous-préfet de Pithiviers. M. GUERINET a été réélu Président du Comité de Pilotage.

Le 25 janvier 2024, le cabinet BIOTOPE a été retenu à nouveau, pour l'animation du site Natura 2000, pour cette nouvelle période, pour un montant total de 116 200 € HT, soit 139 440 € TTC, tranches ferme et conditionnelles comprises.



Réunion du COPIL Natura 2000 du 30 janvier 2024 à Aulnay-la-Rivière

Pour mémoire, le nouveau cadre de financement (2023-2027) prévoit du FEADER à hauteur de 80% et 20% de fonds de la Région Centre-Val de Loire.

Les frais du prestataire s'élèvent à 46 400 € TTC pour la tranche conditionnelle n°1, affirmée en janvier 2025 (année 2025-2026), et à 50 000 € TTC pour la tranche conditionnelle n°2 (année 2026-2027). Le financement des frais salariaux liés à l'ingénierie du PETR est calculé forfaitairement (option des coûts simplifiés OCS n°3).

La tranche conditionnelle n°2 pourrait être affermie lors du Comité du 22 janvier (pas de décision au moment de rédiger ce document).

En 2026, il s'agira de poursuivre la concertation avec les acteurs du territoire, de maintenir la dynamique locale dans la démarche Natura 2000, de pérenniser la gestion des milieux naturels et intensifier les actions de communication vis-à-vis de la démarche. Les financements étant plutôt mobilisables à partir de 2025, les futurs contrats Natura 2000 pour les propriétaires ont été préparés en 2024-2025.

Dans la poursuite des démarches initiées depuis 2009, il s'agira de mettre en œuvre les actions d'animation suivantes :

Information, communication et sensibilisation :

- Mise à jour du site internet du pays sur la page (<http://www.pays-du-pithiverais.fr>) ;
- Réalisation d'articles dans la presse locale ;
- Visite sur site de pelouses calcicoles ayant été restaurées ;
- Edition d'une plaquette sur l'entretien et la gestion des pelouses calcaires... ;

Suivi général de l'animation et assistance / concertation :

- Organisation de COPIL, COTECH et de réunions avec les services de la Région) ;
- Participation aux réunions des animateurs Natura 2000 ;
- Rédaction du rapport annuel ;

Veille et conseils techniques : articulation avec les autres politiques liées à la biodiversité ;

- Arrêté de Protection de Biotope (APPB) du marais d'Orville-Dimancheville, un RDV par an ;
- Programme d'actions de la TVB, un point par an ;
- Politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Loiret ;

Veille et conseils techniques : articulation avec les autres politiques liées à la biodiversité, sollicitations des porteurs de projets

- PLU/PLUi, avis sur des travaux au niveau du syndicat de rivière, porteur de projet... ;
- Veille et conseils techniques ;
- Projet avec l'appui du SMORE (Syndicat Mixte de l'œuf de la Rimarde et de l'Essonne) ;
- Conseil et appui technique sur la faisabilité et les contraintes possibles vis-à-vis des procédures réglementaires.

Contractualisation avec des contrats Natura 2000

- Démarchage pour les contrats ;
- Suivi des contrats en cours ;
- Pour chaque intervention de travaux : visite et préparation du chantier, visite en cours du chantier, visite de fin de chantier, suivi du dossier administratif et contrôle par la DDT.

Suivi scientifique de la végétation : il vise deux objectifs principaux :

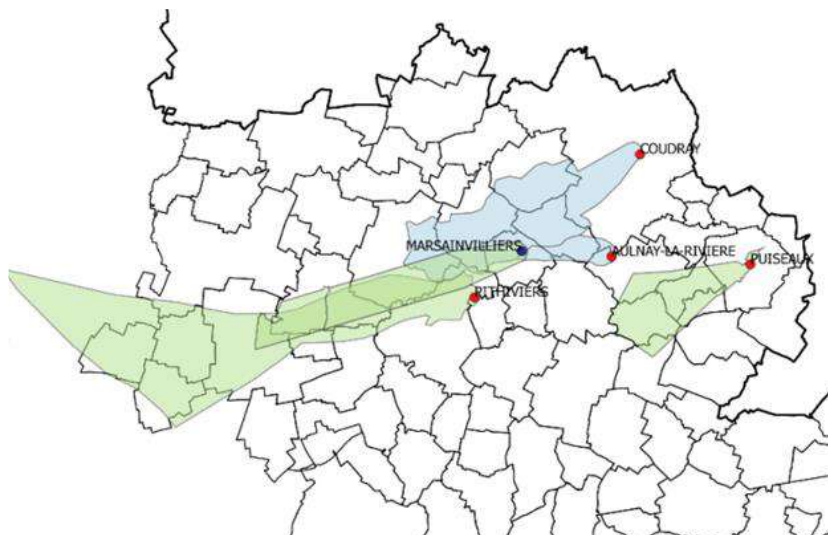
- Evaluer l'efficacité des mesures de gestion sur la dynamique des arbustes colonisant les habitats de pelouses,
- Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats de pelouses à travers l'analyse de leurs cortèges floristiques.

Rechercher d'autres moyens de gestion des milieux de manière pérenne hors contrats Natura 2000. Les pistes étudiées sont :

- Autogestion par les propriétaires privés (fiche sur la gestion des pelouses à disposition et accompagnement) ;
- Agents communaux sur les parcelles de la commune et en convention sur les parcelles des propriétés privées ;
- Organisation d'un groupe de travail pour faire émerger des solutions pérennes de gestion des milieux naturels sur le territoire du Pays (projet pâturage). Le contact avec un éleveur est poursuivi. Il reste intéressé par la démarche et l'entretien des parcelles agricoles en interculture, possiblement en lien avec le projet Agro Eco Sens.

## **LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT (CTEC) Protection de la ressource en eau des pollutions diffuses**

La protection de la ressource en eau sur le territoire du Nord-Loiret est un enjeu important. Le territoire recense des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC), dont certains sont classés captages prioritaires « Grenelle ». La protection de ces captages implique la mise en œuvre de programmes d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau dans les meilleurs délais et éviter les pollutions diffuses. Ces programmes visent en particulier le secteur agricole, mais pas exclusivement. Les captages concernés sont Aulnay-la-Rivière, Le Malesherbois, Marsainvilliers, Pithiviers et Puisseaux.



Carte des 5 AAC sur le territoire du PETR

Le projet de CTEC « protection de la ressource » a été déposé auprès de l'AESN en avril 2021, et signé à Puisieux le 10 décembre 2021.

Pendant une grande partie de ce contrat, le PETR a buté sur des problèmes de recrutement pour l'animation de cette démarche, notamment entre le printemps 2022 et juillet 2025, date à laquelle la nouvelle animatrice a pris ses fonctions.

Devant cette absence de chargé de mission sur ce poste et après échanges avec l'AESN et les services de l'Etat, nous avons été autorisés à faire appel à la Chambre d'agriculture du Loiret, sous forme de prestation, pour l'animation et le suivi du réseau de reliquats azotés, prévus dans les actions à mettre en œuvre, seule étude majeure entreprise dans le cadre du CTEC 2021-2024.

Depuis juillet 2023, l'étude « réseau de reliquats azotés » a été lancée. Les prélèvements, reliquats entrée hiver (REH), reliquats sortie hiver (RSH) et sortie de récolte (RSR) sur 200 parcelles de test ont été effectués sur les 2 années d'analyse, prolongés sur les REH fin 2025, mais réduits à 50 parcelles. Les résultats provisoires ont été présentés devant les agriculteurs concernés à chacune des étapes clés, dont celle du 24 juin 2025.

Les exploitants agricoles souhaitent que cette étude soit reconduite sur les 3 prochaines années, afin d'être pertinente.



La convention de financement avec l'AESN avait été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2025.

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle contractualisation 2026-2030, le CTEC 2021-2025 a été évalué et le diagnostic de territoire mis à jour. Ce diagnostic tient compte des 3 stratégies eau et climat des intercommunalités membres ; il a été validé, ainsi que le projet de CTEC, dont le programme d'actions, en Comité syndical, le 23 décembre 2025.

Malgré la prise de compétence eau-assainissement par les 3 Communautés de communes en 2024 et 2025, ces dernières ont souhaité que ce soit le PETR qui continue à porter l'animation du CTEC.

Le PETR a déposé la demande de financement pour le poste d'animation du CTEC 2026-2030, fin décembre 2025 auprès de l'AESN.

En 2026, le PETR finalisera son projet de convention avec l'AESN pour la période 2026-2030. Il organisera sa signature officielle. L'étude « réseau de reliquats azotés » sera reconduite. Au préalable, une consultation sera nécessaire. Elle sera engagée dès validation du financement par l'AESN et après le Comité syndical du 13 février. Les autres projets du plan d'actions seront également mis en œuvre.

Le budget 2026 prévoit une dépense annuelle d'animation de l'ordre de 50 000 €. Afin de poursuivre le projet de réseau de reliquats azotés, le PETR prévoit une dépense de 90 000 € pour les prélèvements et analyses de 2026. Cette somme serait reconduite pendant les 5 ans du CTEC.

## LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CHARGÉE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA NAPPE DE BEAUCE

Cette structure était portée par le PETR, depuis son origine, et présidée par Mme BEVIERE depuis 2005 jusque fin 2025. La mise en œuvre du SAGE est effective depuis la signature de l'arrêté inter-préfectoral le 11 juin 2013. Pour mémoire, une CLE n'a pas de personnalité juridique propre. Le PETR était porteur de cette instance, totalement indépendante, qui couvre un territoire bien plus étendu que celui du Pays. L'étude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce a permis de définir une feuille de route à 10 ans, partagée par l'ensemble des acteurs de l'eau de la Nappe de Beauce et d'arrêter une gouvernance mieux appropriée. Cette étude était rendue nécessaire pour tenir compte des évolutions réglementaires liées à l'eau, notamment avec le transfert de la compétence eau et assainissement en 2026 au plus tard aux Communautés de communes et syndicats GEMAPI. Elle s'est déroulée de septembre 2022 à septembre 2023. L'évènement de restitution de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce a eu lieu le 6 novembre 2024 à Orléans et a été coprésidé par Mme la Préfète, Sophie BROCAS, qui est également Préfète coordinatrice de Bassins.



Cette étude avait rappelé que le portage de la CLE par le PETR l'était par défaut, puisqu'aucune structure n'avait souhaité le faire. Après de longues démarches de concertation, c'est l'EPAGE du Bassin du Loing qui a été choisi pour prendre le relais du PETR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'équipe d'animation restera cependant dans les locaux du PETR, en raison de sa situation géographique centrale au regard de la Nappe de Beauce.

Une convention de mise à disposition a été signée en ce sens.

En 2026, le PETR devrait percevoir les soldes des subventions des différents programmes portés précédemment, et qui n'avaient pas pu être finalisés et/ou versés à fin 2025.

Aucune dépense ne sera engagée par le PETR à compter de l'exercice 2026, l'ensemble du budget étant désormais sous la responsabilité de l'EPAGE du Bassin du Loing.

## TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) ET CEE



Pour mémoire, le territoire est depuis le 19 mai 2016 retenu dans la catégorie « Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte ».

La labellisation TEPCV avait ouvert le droit à des financements privés via les CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) bonifiés.

Depuis, le territoire a signé deux conventions avec la société PME (Penser Mieux l'Énergie) ; c'est cette dernière qui est chargée de valoriser les dépenses d'économie d'énergie en prime CEE et de verser 95% de ce montant aux porteurs de projets. Les 5% restants sont attribués au PETR, pour l'animation territoriale mise en œuvre (« apporteur d'affaires »). Après des difficultés de suivi des dossiers au sein de la société PME en raison de nombreux changements de personnel, les choses se sont arrangées en fin d'année 2024.

Le PETR a pu recevoir début 2025, son second versement, de 8 886,65 € TTC, correspondant à la convention sur la période 2020-2024.

En 2026, le PETR ne poursuivra pas ses actions d'animation auprès des collectivités et des partenaires privés pour mobiliser le plus possible de CEE. Cette démarche est chronophage pour un résultat insuffisant, en particulier pour le PETR. Par ailleurs, les collectivités peuvent contractualiser en direct avec des prestataires, ou prendre l'attache du Conseil départemental du Loiret.

### **Contrat Territorial de Relance et de Transition écologique (CRTE)**

Dans le prolongement des démarches engagées pour le contrat de plan Etat-Région Centre-Val de Loire (2021-2027) et pour l'accord régional de relance sur la période 2021-2022, des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ont été développés sur les territoires.

Initialement, les CRTE devaient, à terme, constituer le document support des engagements de l'Etat pour l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de territoire jusqu'en 2027. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale en seraient les axes transversaux.

Les CRTE ont vocation à intégrer progressivement l'ensemble des dispositifs contractuels signés avec l'Etat, en cours ou à venir, au sein d'un périmètre de référence : Action Cœur de ville, contrats de ruralité, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, France Services, aménagement numérique, contrats de transition écologique...

Ils constitueraient ainsi, à l'échelle infra-départementale, le volet territorial du contrat de plan Etat-Région, dans une logique de guichet unique.

A court terme, ces contrats étaient un vecteur de la relance puisqu'ils avaient vocation à décliner les engagements formalisés dans l'accord régional de relance.

Les CRTE sont des démarches méthodologiques, et non pas des lignes budgétaires.

En Région Centre-Val de Loire et plus précisément dans le Loiret, le périmètre défini comme cohérent est celui des PETR, correspondant aux bassins de vie, car il reprend notamment le maillage existant des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) et des Plans Climat Territoriaux.

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, sur sollicitation du préfet de Région et avec l'accord du Bureau du 17 décembre 2020, s'était positionné pour s'engager dans cette démarche.

Les CRTE étant conditionnés à l'existence d'un projet de territoire actualisé et validé, le PETR a travaillé à sa rédaction dès le renouvellement de ses instances délibératives. Il est très largement basé sur les enjeux territoriaux déjà identifiés dans la Charte de développement, et sur ceux du SCoT et des démarches telles que le PCAET.

Fin 2021, les services de l'Etat confirmaient le CRTE propre au Pithiverais, signé préalablement par tous les partenaires (Etat, Région, Département, EPCI membres, PETR). En parallèle, les services priorisent les projets et les orientent vers les appels à projets ad hoc (sport, bibliothèque, numérique...). Cette orientation vers les appels à projets se fera également les prochaines années.

Courant 2025, les travaux se sont poursuivis, en lien avec les services de l'Etat, en Préfecture et en Sous-préfecture.

La mobilisation du Fonds vert est notamment corrélée au CRTE, pour certains dossiers. Le PETR s'attache à accompagner les communes dans leur dépôt de dossier Fonds vert.

En 2025, le CRTE est devenu « Contrat pour la Réussite Territoriale et Ecologique » entre le PETR et l'Etat, en association étroite avec les EPCI qui le composent et avec les collectivités porteuses des démarches Cœur de ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, etc.

En 2026, un Comité de pilotage sera organisé. La revue de projets est actualisée, au besoin. Le travail sur l'analyse financière croisée se poursuit avec les services de la Sous-préfecture, du Département, de la Région.

Il n'y a pas de dotations spécifiques des CRTE.

Le cas échéant, le Fonds vert sera mobilisé pour co-financer les projets d'investissement locaux.

Un COT EnR est un Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. Il est porté par une structure publique dont le périmètre d'action couvre ce territoire, ici, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Véritable partenariat, le Contrat de développement territorial des EnR permet :

- au porteur du contrat de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, etc.) ;
- d'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier pour les travaux ;
- d'impliquer les partenaires techniques (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc.) dans l'émergence et l'accompagnement des projets « énergies renouvelables » du territoire.

Les objectifs du COT EnR sont de :

- réduire l'empreinte carbone du territoire concerné ;
- développer l'emploi et les filières économiques locales ;
- faire des économies de fonctionnement ;
- favoriser la transition énergétique du territoire et/ou de ses entreprises.

Le premier COT EnR avait une durée de 3 ans. Il a permis d'aider au financement de quelques investissements de bois énergie et de géothermie.

En cumulé, et selon les critères d'éligibilité, les fonds publics peuvent financer les projets entre 45% et 80%. Les études de faisabilité sont aidées à un taux fixe de 60%. En amont, des pré-études de faisabilité sont prises en charge à 100% par le biais de la convention multi-énergie signée entre les PETR/Pays du Loiret et FIBOIS Centre Val de Loire.

Le secteur agricole, les bailleurs, les entreprises, les établissements touristiques et culturels, les établissements médico-sociaux sont éligibles.

Pour mémoire, la convention 2021-2024 avec l'ADEME a été clôturée à l'automne 2024, 11% seulement des objectifs contractuels ayant été atteints (346 MWH au lieu des 3 185 MGW prévus).

Pour ne pas rompre la dynamique et pour garder le bénéfice d'un financement pour les porteurs de projets et pour le PETR, et au regard du nombre important de projets identifiés en phase d'émergence ou sur le point de passer à la phase investissement, le PETR a contractualisé, dès le début de l'année 2025, une nouvelle convention « COT ENR 3.0 », de 4 ans, dans une volonté de non-rupture entre les deux démarches.

Le financement de l'ADEME Centre-Val de Loire est toujours calculé sur la population légale du PETR, soit un montant maximum de 94 531,50 € pour les 4 ans du contrat (population non revalorisée en cours de contrat).

A ce titre, **une subvention de 15 597,70 € (part fixe annuelle)** sera versée au PETR à la fin de l'année 1 (2026) et sur justification de l'animation mise en œuvre. Ce principe est reproduit sur 3 exercices. En fin de contrat ou dès les objectifs atteints, une part variable de 47 738,41 € pourra être versée.

Par ailleurs, les travaux d'investissement des maîtres d'ouvrage sont éligibles, pour partie, au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), mais aussi au fonds FEDER, à la DETR, à la DSIL, au Fonds vert, au financement du Conseil départemental du Loiret, selon leur statut juridique.

A ce jour, de nombreux projets potentiels ont été recensés et/ou sont accompagnés (109 projets équivalents à 196 bâtiments, en cumulé). 26 études de faisabilité ont été financées par l'ADEME. Pour certains, la piste biomasse a été écartée rapidement, faute de locaux disponibles ou faute de capacité financière.

11 dossiers sont d'ores et déjà accompagnés. D'autres, très avancés, passeront très probablement à la phase investissement dès 2026.

Afin de capitaliser sur les bonnes pratiques sur des territoires voisins, le PETR a participé à l'organisation d'une opération menée dans le cadre du réseau « Elus pour Agir » le 25 mars 2025. Après une visite des installations du réseau de chaleur de Dadonville, la rencontre s'est poursuivie en salle avec les élus et les techniciens référents.



Le PETR participe aux actions et réunions du réseau régional des COT ENR du Centre-Val de Loire.

### Convention avec FIBOIS Centre-Val de Loire.

En janvier 2022, l'ensemble des PETR (ou Pays) du Loiret signaient la convention multi-énergie avec FIBOIS Centre-Val de Loire.

Cette convention permet la mise à disposition et le financement de l'animateur multi-énergie, recruté pour accompagner les projets loirétains (hors Métropole, qui possède depuis 2025 un animateur dédié).

Son financement est assuré par une participation des PETR et Pays, à proportion de leur population, **soit 11 633 € /an pour le Pithiverais (soit 16% de la dépense annuelle)**. Ce poste mutualisé doit permettre de remplir les objectifs respectifs de chacun des territoires avec l'ADEME.

En 2026, il s'agira de poursuivre cette dynamique de l'accompagnement des porteurs de projets, et de poursuivre la promotion du COT EnR auprès de tous les partenaires éligibles à ces aides, avec l'objectif du passage à la phase investissement pour nombre d'entre eux.

Pour cela, le PETR s'appuiera encore sur son réseau d'acteurs et de partenaires : Office de Tourisme du Grand Pithiverais, Entente Economique Nord Loiret, les services des EPCI et des communes pôles, l'ADIL dont les Conseillers en Energie Partagé (CEP), Action Logement, les Chambres consulaires, les bailleurs sociaux, l'EPFL, etc.

En 2026, le PETR poursuivra son travail sur la filière bois énergie, en s'appuyant sur la SCIC Bois Energie, qui a sollicité à cette fin des financements ADEME pour l'ingénierie.

De manière régulière, le PETR fait le point sur les dossiers isolation, énergie ENR avec l'ADIL et FIBOIS.

### LEADER 2023-2027

Dans la perspective d'un nouveau programme Leader, une grande concertation locale avait été anticipée et initiée entre mars et juin 2021 avec l'objectif d'identifier la thématique centrale du programme 2023-2027. Ce sont plus de 170 acteurs du territoire qui se sont mobilisés dans cette démarche.

La candidature finalisée « *S'affirmer comme un territoire de proximité, avec une identité propre pour plus de partage et de résilience* » a été envoyée à la Région courant septembre 2022. La convention, à nouveau en partenariat avec le PETR Gâtinais montargois, est aujourd'hui mise en œuvre autour des 4 axes de développement suivants :

- Développer des lieux et des organisations qui permettent le « faire ensemble » tout en préservant les ressources ;
- Amener les services au plus près des habitants, en particulier les plus vulnérables ;
- Renforcer l'identité du territoire en s'appuyant sur les ressources du Pithiverais & Gâtinais ;
- Développer des coopérations interterritoriales et transnationales.

Ces axes se déclinent à travers les 7 fiches actions suivantes :

- Fiche n°1 « Soutenir le développement d'expériences et les lieux d'apprentissage collectifs et participatifs ;
- Fiche n°2 « Préserver les ressources par le réemploi et la valorisation de la biodiversité » ;
- Fiche n°3 « Amener les services au plus près des habitants, en particulier les plus vulnérables » ;
- Fiche n°4 « Renforcer l'identité du territoire en s'appuyant sur les ressources du Pithiverais & Gâtinais » ;
- Fiche n°5 « Coopérations interterritoriales » ;
- Fiche n°6 « Coopérations nationales et transnationales » ;
- Fiche n°7 « Animation / Gestion du programme Leader 2023-2027 ».



TATIK

**L'enveloppe dédiée pour les 6 ans du programme est de 1 380 000 €.**

Le Comité de programmation a été renouvelé et adapté aux thématiques de ce nouveau programme. Il est composé de 13 représentants titulaires du secteur public et de 18 représentants titulaires du secteur privé. Chacun d'eux peut être représenté par un suppléant.



*Réunion d'installation du Comité de programmation du 8 décembre 2023*

Les frais salariaux dédiés à l'animation du programme **s'élèvent à 40 800 € en 2026**. Pour son financement, la base de calcul des dépenses est un forfait de 29,29€/h, pour 1 607 h/an, soit un financement LEADER de 43 303,50 €/an.

Pour 2026, le PETR poursuivra, en partenariat étroit avec le PETR Gâtinais montargois, ses démarches :

- d'animation du programme et des comités de programmation,
- d'accompagnement des porteurs de projets, dont les projets de coopération.
- de communication autour du programme, notamment via des rencontres avec les Conférences des Maires.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, la mise en œuvre du programme est partiellement bloquée car les outils informatiques mis en place par la Région, qui instruit maintenant les dossiers à la place de l'Etat, ne sont pas encore complètement opérationnels. Les porteurs de projets attendent et le PETR n'a reçu qu'une subvention, celle de l'animation 2025. Il nous reste 75 000 € à percevoir sur 2023-2024.

Laura MURIEL, la nouvelle animatrice recrutée en fin d'année, prendra ses fonctions au PETR le 2 février.

## **MISSION INCLUSION**

Les résultats largement positifs de notre programme LEADER 2014-2022 et tout spécialement ceux sur le volet « Routes sans barrière » nous ont amenés tout naturellement à poursuivre sur le sujet.



Le nouveau programme LEADER 2023-2027 doit nous permettre d'avancer sur cette thématique, car l'inclusion y trouve sa place.

Bérntina AIHOU a effectué un stage de Master 2 d'une durée de 3 mois afin de faire un premier travail de diagnostic sur l'accessibilité dans les sites touristiques. En lien avec le laboratoire CEDETE de l'Université d'Orléans, un mémoire de thèse va être engagé, sur le thème : « Quels leviers et quelles perspectives pour transformer durablement les territoires ruraux du Nord-Loiret par la mise en œuvre d'un tourisme accessible et inclusif ayant vocation d'outil de développement positivement différenciant d'un point de vue sociétal et économique ? ».

L'Université d'Orléans bénéficie d'un financement LEADER pendant 3 ans. Une des fiches mesures du programme a été spécifiquement modifiée à cette fin en 2024.

En parallèle, le PETR soutiendra les différentes démarches telles que l'acquisition d'équipements pour impression 3D, braille, etc., en lien avec le FABLAB « créalab 3D » de Pithiviers, ou les travaux de mise en tourisme de la commune de Yèvre-le-Châtel, en lien avec l'ingénierie de projet développée via Villages d'Avenir.

En 2026, le PETR, en partenariat étroit avec le PETR Gâtinais montois, accompagnera autant que nécessaire le travail de thèse et les actions allant dans le sens d'un tourisme universel.

## CONVENTION AVEC VIE (Vinci Insertion Emploi)

Pour répondre à une demande exprimée par certaines collectivités locales, le PETR a cherché un moyen de faciliter la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics. Cela aboutit, aujourd'hui, à une convention entre le PETR et la SASU VIE.

Pour rappel, c'est une obligation pour les projets sollicitant du financement régional via le CRST, pour ceux dépassant 500 000 € de travaux HT.

La convention de partenariat s'inscrit donc dans le cadre d'une volonté du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais de développer une politique de dynamique en matière d'intégration des clauses sociales dans les marchés publics sur son territoire d'action d'une part, et de renforcer les moyens de développer l'employabilité de ses habitants d'autre part.

A travers cette convention et le partenariat avec la SASU VIE, le PETR vise plusieurs objectifs :

- Développer l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi, éligibles à la clause sociale ;
- Favoriser l'immersion en entreprise ;
- Favoriser la montée en compétences par l'immersion en entreprise ;
- Développer les retours à l'emploi ;
- Favoriser l'emploi local ;
- Développer l'activité économique des entreprises locales ;
- Développer une image positive du territoire en termes de démarche inclusive ;
- Ne pas se limiter au caractère obligatoire lié aux financements, notamment du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

La convention vise à introduire une clause favorisant le développement d'activités au bénéfice de personnes en parcours d'insertion pour les projets d'investissements des collectivités locales du Nord Loiret.

Cette intégration de clause d'insertion aux marchés publics vaut pour tous les types de projets d'investissement BTP ou d'entretien portés par des maîtres d'ouvrage publics sur le périmètre du PETR, soit les 3 EPCI membres et leurs communes, rendue obligatoire ou non par cahier des charges des financeurs publics ou privés, dans la mesure où la clause sociale est jugée pertinente.

Elle permet également d'orienter et de qualifier les demandeurs d'emploi vers des secteurs d'activités en recherche de compétences.

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais s'appuie sur la SASU VIE pour assister les collectivités locales dans la mise en œuvre de ces clauses sociales au regard de sa compétence d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Insertion (AMOI).

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais travaille en lien avec la facilitatrice, qui mobilise les moyens nécessaires à la bonne exécution de la convention, dont des permanences, des ateliers, etc.

En 2025, 3 permanences ont été organisées. La première s'est tenue le 11 septembre dans les locaux du PETR, la seconde le 30 octobre dans les locaux de la CCPNL, la troisième le 4 décembre dans les locaux de la CCPG.



Le bilan de la première année de conventionnement sera présenté dans le cours du premier trimestre 2026.

En 2026, le PETR mettra les moyens utiles pour rendre cette convention efficiente, en facilitant la connaissance du projet et de ses enjeux.

La convention permet aux collectivités locales demandeuses de bénéficier d'un tarif horaire négocié (2€ au lieu de 3€ jusqu'à 5 000h).

## MUTUALISATION

Au sens strict, le PETR ne mutualise pas son personnel ou ses biens. Toutefois, il accueille régulièrement différentes instances dont les activités sont en lien avec nos programmes. Cependant, les agents sont associés aux programmes portés par les collectivités et les acteurs locaux et apportent leur contribution autant que faire se peut.

La mutualisation, si nécessaire, sera étudiée au cas par cas, avec pour motif de rendre plus efficaces les actions des partenaires.

Le portage d'actions par le PETR, notamment pour une première période d'amorçage (étude économique, Office de Tourisme, PCAET, CTEC, GPEC T, filière bois, etc.), peut toutefois être entendu comme de la mutualisation, d'autant que les économies financières induites ne sont pas négligeables.

Par ailleurs, la convention territoriale liant le PETR et ses EPCI membres depuis juin 2021, induit une mutualisation, tout en précisant les contours.

En 2026, la convention territoriale entre le PETR et les EPCI membres sera actualisée et/ou modifiée, en lien avec le re-questionnement du projet de territoire.

## DIVERS

### Divers.

Le PETR est associé ou est membre de structures portant d'autres démarches territoriales ou locales. En voici quelques-unes, à titre d'exemple :

- Contrat de ville de Pithiviers.
- Opération Cœur de ville de Pithiviers.
- Villages d'avenir (Yèvre-la-Ville, Boisseaux, Sermaises, Pithiviers-le-Vieil, Boiscommun, Boynes).
- Réseau d'entreprises Malesherbes Sermaises Puiseaux (MSP).
- Association Cultivons l'Avenir du Pithiverais (CAP), jusqu'à sa dissolution fin 2024.
- Site Remarquable du Goût « L'amanderaie du Pithiviers ».
- SAS Les amandes de Pithiviers.
- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (Tourisme Loiret).
- Office de tourisme du Grand Pithiverais ; le PETR est invité à participer aux Comités de direction mensuels.
- Carrément Local. Le PETR est membre du consortium visant à développer ce tiers-lieu de compétences situé à Nangeville.
- AgroEcoSens. Le PETR est membre du consortium, porté par la coopérative Beauce Champagne Oignon (BCO). Il porte 2 actions dans le cadre du programme d'actions multi-partenarial.
- LOGILIVRE. Le PETR adhère à l'association de préfiguration LOGILIVRE. Cette association ambitionnait de créer une structure d'insertion. Faute de débouchés économiques viables et compte tenu d'une conjoncture défavorable aux projets de création de structure ESS, l'association est mise en sommeil.
- SITOMAP. Appel à projets « Redonner vie à l'ancien centre de tri des déchets de Pithiviers ».
- GODEL (Groupe Opérationnel de Développement Économique Local), en lien avec Territoires d'Industrie.
- Jeux BORDIER. A l'initiative du PETR, qui a répondu à un appel à projets de la part de l'association nationale des Pays et des Pôles (ANPP) pour créer un jeu de plateau « Pays », spécifiquement basé sur les atouts et patrimoine du bassin de vie, l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais a été lauréat en 2023. Il a ainsi pu faire éditer par la maison d'édition BORDIER, le Jeu du Grand Pithiverais, à 2 000 exemplaires.

Le lancement officiel du jeu s'est tenu au Cinéma de Pithiviers le 11 décembre 2024. A ce jour, près de 1 200 boîtes de jeu ont été vendues. De nombreuses communes profitent de l'occasion des fêtes de fin d'année pour en offrir aux habitants.



## PRESENTATION D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES LIES AUX EFFECTIFS DE LA STRUCTURE

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe – et les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires doit faire état des effectifs de la structure, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, l'égalité entre la situation des femmes et des hommes.

- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP). Il est rappelé ici que le PETR a mis en œuvre cette indemnité à partir de septembre 2016.

- Complémentaire « santé » : le PETR adhère au contrat groupe du CDG 45. Le PETR participe au financement de cette complémentaire santé pour les agents l'ayant choisie, à hauteur de 5 €/ mois et par agent.

- Garantie complémentaire « maintien de salaire » : le PETR adhère au contrat groupe du CDG 45. Le PETR participe au financement de cette garantie pour les agents l'ayant choisie, à hauteur de 5 €/ mois et par agent.

- CNAS : le PETR adhère au CNAS pour l'ensemble de ces agents.

- Télétravail : à la suite d'une concertation interne, il a été décidé la mise en œuvre du télétravail, possible à raison d'une journée « flottante » par semaine.

A compter de fin 2025, un chèque cadeau de 50 € sera offert à chaque agent.

Le tableau synthèse présente les effectifs du PETR.

Cadres d'emplois	CAT	Grades	au 1er janvier 2025	Postes pourvus			Postes non pourvus			au 1er janvier 2026	Postes pourvus			Postes non pourvus			
				TC	TNC/ Nbre d'h.		TC	TNC/ Nbre d'h.			TC	TNC/ Nbre d'h.		TC	TNC/ Nbre d'h.		
<b>Filière Administrative</b>																	
Attaché Principal	A	Attaché Principal	1	1						1	1						
Attaché Territorial (Contractuel)	A	Attaché	6	3	1	22h44	2			6	3	1	18H00	2			
Rédacteur Territorial	B	Rédacteur Territorial	1				1			1				1			
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1						1	1						
<b>Filière Technique</b>																	
Ingénieur	A		3	2			1			3	1			2			
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>4</b>	<b>0</b>		<b>12</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		<b>5</b>	<b>0</b>		

NB :  
Nina BOUDHERI (ingénieur), ne figure plus dans le tableau des effectifs car elle est recrutée, sur les mêmes fonctions, par l'EPAGE du Bassin du Loing à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.  
Florence BOUVARD-VERSLIPE (attaché) passe de 25/35° à 18/35° à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.  
Océane DIF (attaché) a pris ses fonctions le 5 janvier 2026 sur le programme PCAET et SCoT.  
Laura MURIEL (attaché) prendra ses fonctions le 2 février 2026, sur le programme LEADER.

## SOURCES DE FINANCEMENT DU PETR

(NB : le détail des dépenses éligibles, ou la base éligible, financeur par financeur, ne sont pas exposés ici)

### - L'Union Européenne :

#### **FEADER**

- Pour le poste de l'animatrice du programme LEADER, et des actions de communication, à hauteur de 80%.
- Pour le programme Natura 2000 (animation par BIOTOPE, suivi du contrat par le PETR, études, actions ponctuelles d'entretien, etc.), à hauteur de 80%, soit 48 000 € pour l'année 2026.
- Pour l'étude « magasin de producteurs locaux, une subvention LEADER de 8 500 € est attendue en 2026.
- Pour le film sur les aidants, une aide LEADER de 10 500 € est attendue en 2026.

### - Les Agences d'Etat et financement Etat :

#### **L'Agence de l'Eau Seine Normandie :**

- Les postes des animateurs et frais de fonctionnement de la CLE du Sage Nappe de Beauce, à hauteur de 40% des sommes engagées et 40% pour les études.

Pour 2026, uniquement les travaux engagés précédemment et non soldés, soit 41 802 €.

- Pour l'animation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC), à hauteur de 80%. Solde de 47 000 € pour le programme 2021-2024 et acompte de 29 500 € prévu au budget 2026.
- Pour les actions du CTEC, dont l'étude « réseau de reliquats azotés », à hauteur de 80 %.

#### **L'Agence de l'Eau Loire Bretagne :**

Pour la CLE du Sage Nappe de Beauce, à hauteur de 35% pour l'animation et 40% pour les études.

Pour 2026, uniquement les travaux engagés précédemment et non soldés, soit 19 200 €.

#### **L'Agence Régionale de Santé (ARS) :**

Pour le poste de Christophe DE LA MURE à hauteur de 25 000 €/an.

L'ARS intervient également pour le financement de projets réalisés dans le cadre du CLS. 10 000 € sont identifiés au budget 2026.

#### **ADEME Centre-Val de Loire.**

Pour le financement de l'animation mise en œuvre par le PETR pour la démarche COT EnR 3.0, à hauteur de 15 675 € les trois premières années, soit 2026 incluse (versés après justification de l'animation de l'année N), et une part variable de 47 738 € en fin de la période des 4 ans, en fonction du bilan et de l'atteinte des objectifs contractuels.

#### **Le Fonds vert :**

- Le Fonds vert intervient à hauteur de 60% des dépenses salariales liées à l'animation du PCAET (0,95 ETP), pour un période de 3 ans, prolongée en 2025 jusqu'en 2027. Un acompte sera demandé, à hauteur de 8 800 €, en 2026.
- Le Fonds vert intervient également pour partie du financement de la révision du SCoT, à hauteur de 16 100 €.
- Enfin, le PETR attend le solde du Fonds vert, soit 8 800 €, pour l'animation SAGE (1 poste en 2025).

### - La Région Centre-Val de Loire :

#### **La Région Centre-Val de Loire pour le CRST :**

La subvention de fonctionnement de la Région évolue mécaniquement à la baisse, puisqu'elle reste identique alors que les dépenses de personnel et de fonctionnement (locations, énergie, prestations externes...) sont en constante augmentation.

Pour rappel, depuis janvier 2018, le mode de calcul appliqué est le suivant :

Forfait Agent de développement de 35 000 € + forfait « Assistante » de l'Agent de développement de 15 000 €, soit un total de 50 000 €/an. L'enveloppe dédiée à l'animation du CRST est plafonnée à 300 000 € sur la durée du contrat, soit 6 ans (2022-2028).

La subvention régionale correspond donc à environ 40% du budget de fonctionnement lié (salaires chargés de l'Agent de développement et de l'« assistante »).

Les modalités de versement de la subvention restent identiques depuis 2013 :

- 80 % sont versés en début d'année,
- le solde est versé, au plus tard, en novembre de l'année N, en fonction du respect des objectifs conventionnés et de l'analyse d'un éventuel écart entre les objectifs et les réalisations.

A rappeler que cette subvention de fonctionnement est intégrée à l'enveloppe du CRST, donc à déduire des subventions à destination des porteurs de projets.

Dans le cadre du CRST, le PETR bénéficie d'une aide de 3 300 € pour l'étude « magasin de producteurs locaux ».

**La Région Centre-Val de Loire intervient également pour le financement des postes suivants :**

- Christophe DE LA MURE, Animateur du Contrat Local de Santé, via le CRST, à hauteur de 17 400 € ;
- Animation Natura 2000, pour la nouvelle période 2023-2026, à hauteur de 20%, soit 12 000 € pour l'année 2026 ;
- Animation de la CLE du SAGE Nappe de Beauce. 4 400 €, soit le solde de l'animation et communication 2025, sont à recevoir en 2026.

**- Le Département du Loiret :**

- Le PETR a bénéficié de 3 750 € de financement départemental en 2025 au titre de la convention de réciprocité. Il n'est pas envisagé de versement en 2026.

**- Le PETR Gâtinais montargois :**

Pour le poste d'animation Leader, à hauteur de 10%. En cas de projets portés conjointement, le PETR Gâtinais montargois co-financera les dépenses à hauteur de 50% du reste à charge.

**- Les Communautés de communes membres :**

La participation des 3 Communautés de communes est fixée à 3,25 €/habitant (population légale totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, selon le recensement INSEE) depuis 2018.

Pour 2026, les chiffres INSEE donnent une population de 62 282 habitants (-420 par rapport à 2025), soit 202 416,50 € de participation.

*Rappel de l'évolution entre 2014 et 2024 :*

2014. 3,10 € x 69 831 habitants = 216 476,10 € ;

2015. 3,10 € x 70 217 habitants = 217 672,70 € ;

2016. 3,10 € x 70 551 habitants (dont Commune nouvelle 8 272 habitants) = 218 708,10 € ;

2017. 3,10 € x 63 374 habitants = 196 459,40 € + 11 553,70 € (3,10 €/an x 7 454 habitants, ramenés à 6 mois) pour les communes du Bellegardois de la CC Canaux et Forêt en Gâtinais, soit 208 013,10 € ;

2018. 3,25 € x 63 670 habitants = 206 927,50 € ;

2019 : 3,25 € x 63 716 habitants = 207 067,25 € ;

2020 : 3,25 € x 63 674 habitants = 206 940,00 € ;

2021 : 3,25 € x 63 498 habitants = 206 368,50 € ;

2022 : 3,25 € x 63 448 habitants = 206 206 € ;

2023 : 3,25 € x 63 275 habitants = 205 644 € ;

2024 : 3,25 € x 63 021 habitants = 204 818 € ;

2025 : 3,25 € x 62 702 habitants = 203 782 €.

La CCDP et la CCPG participent par ailleurs aux dépenses de l'opération « réseau de Reliquats azotés », portée par le PETR dans le cadre du CTEC, à hauteur de 20% du reste à charge, une fois déduites les subventions de l'AESN. Le partage se fait au prorata de leur population respective.

**Les EPCI sans fiscalité propre :**

**Les Syndicats de rivière** (sur le périmètre de l'Agence Seine Normandie, pour le SAGE : EPAGE du Loing, SIARCE, SEMEA, SIARJA, SMARE, SMORE)

Solde des subventions validées précédemment, soit 5 500 € à recevoir en 2026.

**EPAGE du Bassin de Loing :**

Pour la participation aux frais de fonctionnement, selon la convention d'accueil signée, la cellule d'animation étant hébergée dans les locaux du PETR, soit 11 500 €/an.

**- Financements privés :**

**Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir**

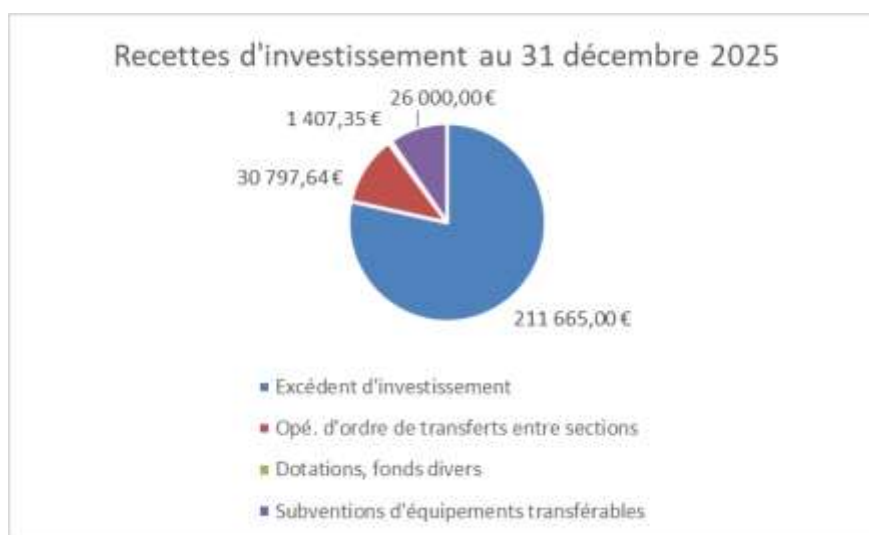
Dans le cadre du SAGE, pour le solde du financement de l'étude de mise à jour de l'incidence des forages proximaux sur l'Aigre. Solde à recevoir de **13 400 €**.

**SITUATION FINANCIERE au 31 décembre 2025**

BUDGET 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2025	Réalisations au 31/12/2025	RAR DÉPENSES AU 31/12/2025
<b>139 : Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</b>	<b>2 931,00</b>	<b>2 931,00</b>	
13911 Subvention d'équipement Etat	2 600,00	2 600,00	
13918 Subvention d'équipement autres(Département)	331,00	331,00	
<b>20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>222 780,00</b>	<b>48 157,21</b>	<b>20 000,00</b>
202 Frais d'études, d'élaboration dont Révision SCoT	213 780,00	44 166,00	20 000,00
2033 Frais d'insertion - révision SCoT	5 000,00		
2051 Concess° et droits similaires, brevets, etc...	4 000,00	3 991,21	
<b>21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>18 160,24</b>	<b>2 896,65</b>	<b>9 000,00</b>
21838 Autre matériel informatique	12 939,24	2 874,00	5 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobilités	4 221,00		4 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	1 000,00	22,65	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>243 871,24</b>	<b>53 984,86</b>	<b>29 000,00</b>



BUDGET 2025 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2025	Réalisations au 31/12/2025	RAR RECETTES AU 31/12/2025
<b>001 Excédent d'investissement</b>	<b>211 665,60</b>	<b>211 665,60</b>	
<b>40 : Opé. d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>30 797,64</b>	<b>30 797,64</b>	
<b>2802 OS</b> Frais d'études, d'élaboration ... (SCoT)	16 777,00	16 777,00	
<b>28041481 OS</b> GFP de rattachement	5 399,56	5 399,56	
<b>2804181 OS</b> Autres organismes publics	1 656,06	1 656,06	
<b>2805 OS</b> Concessions et droits similaires, brevets, etc...	2 142,02	2 142,02	
<b>28181 OS</b> Installations générales	541,11	541,11	
<b>281831 OS</b> Matériel informatique scolaire	706,83	706,83	
<b>281838 OS</b> Autre Matériel informatique	2 182,00	2 182,00	
<b>281841 Os</b> Matériel de bureau et mobilier scolaire	535,13	535,13	
<b>281848 OS</b> Autres Matériel de bureau et mobilier	203,13	203,13	
<b>28188 OS</b> Autres immo.	654,80	654,80	
<b>10 : DOTATIONS - FONDS DIVERS</b>	<b>1 407,00</b>	<b>1 407,35</b>	
<b>10222</b> F.C.T.V.A.	1 407,00	1 407,35	
<b>131 Subventions d'équipements transférables</b>	<b>1,00</b>	<b>26 000,00</b>	
<b>1311</b> État (SCoT)	1,00	26 000,00	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>243 871,24</b>	<b>269 870,59</b>	<b>- €</b>



BUDGET 2025 - Dépenses de Fonctionnement		PREVISIONS 2025	Réalisations au 31/12/2025
<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL*</b>		599 777,62	404 136,41
<b>012 : CHARGES DE PERSONNEL</b>		458 260,00	391 628,76
<b>65 : Autres charges de gestion courante</b>		42 522,00	38 519,58
<b>6615</b> INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS		1 000,00	
<b>6811</b> DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		30 797,64	30 797,64
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 132 357,26</b>	<b>865 082,39</b>

\* A préciser que la différence importante qui existe sur cette ligne entre le prévisionnel et le réalisé vient des dépenses « études » qui n'ont pas été soldées.

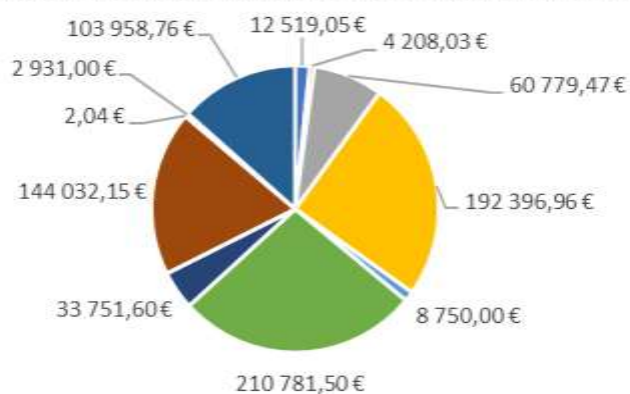
### Dépenses de fonctionnement au 31 décembre 2025



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Intérêts des comptes courants et de dépôts
- Dotations aux amortissements

BUDGET 2025 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		PREVISIONS 2025	Réalisations au 31/12/2025
6419	Remb. sur rémunérations du personnel	1 000,00	12 519,05
6459	Remb. Charges sécurité sociale	4 300,00	4 208,03
74	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 019 367,50</b>	<b>650 491,68</b>
	<b>74718 - Participation Etat - Autres</b>	<b>97 033,00</b>	<b>60 779,47</b>
	Fonds ARS (contrat CLS)	25 000,00	25 000,00
	Fonds ARS pour opérations 2025	14 640,00	9 840,00
	Fonds vert - Evenement restitution SAGE	4 050,00	3 875,00
	Fonds vert - Animation PCAET	30 300,00	12 921,00
	Fonds vert - Animation SAGE (second animateur)	8 900,00	
	CEE - Programme isolation (prog 2020-2024)	9 143,00	9 143,47
	CEE - Programme isolation (prog 2025)	5 000,00	
	<b>7472 - REGION</b>	<b>358 456,50</b>	<b>192 396,96</b>
	FEADER (Animateur LEADER 2023-2024)	67 660,00	
	FEADER (Animateur LEADER 2025)	21 650,00	24 911,15
	FEADER (LEADER - magasin de producteurs)	7 500,00	
	FEADER (LEADER-CLS Film)	10 500,00	
	CRST (contrat CLS-2024-2026) - 1ère année (2024)	8 700,00	8 700,00
	CRST (contrat CLS-2024-2026) - 2ème année (2025)	8 700,00	8 700,00
	CRST - Fonctionnement du PETR	50 000,00	50 000,00
	CRST - Magasin de Producteurs	2 000,00	
	Sal. et frais de structure Natura 2000 2024	8 592,00	8 592,00
	Animation Natura 2000 - 2024	42 960,00	42 960,00
	Sal. et frais de structure Natura 2000 2025	9 279,00	
	Animation Natura 2000 - 2025	46 397,00	
	SAGE - Fonctionnement & Comm. 2024	14 412,00	14 560,61
	SAGE - Fonctionnement & Comm. 2025	29 282,50	11 713,20
	SAGE - Etudes (Région Centre)	30 824,00	22 260,00
	<b>7473 - DÉPARTEMENT</b>	<b>8 500,00</b>	<b>8 750,00</b>
	Convention réciprocité 2024	5 000,00	5 000,00
	Convention réciprocité 2025	3 500,00	3 750,00
	<b>74751 - GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS A FISCALITÉ PROPRE</b>	<b>226 781,50</b>	<b>210 781,50</b>
	Cotisation (3,25 € * 62 282 hbts)	203 781,50	203 781,50
	CC - complément BAC étude réso fertilité 2023-2025	16 000,00	
	CC Cœur de Beauce - SAGE 2025	5 000,00	5 000,00
	Métropole Orléans - SAGE 2025	2 000,00	2 000,00
	<b>74758 - AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES</b>	<b>38 000,00</b>	<b>33 751,60</b>
	PETR Montargois Gâtinais - participation LEADER	22 000,00	17 751,60
	Syndicats des eaux (SIARCE-SEMEA-SIARJA-SMORE-EPAGE-SMAR)-SAGE 2024	5 500,00	5 500,00
	Syndicats des eaux (SIARCE-SEMEA-SIARJA-SMORE-EPAGE-SMAR)-SAGE 2025	10 500,00	10 500,00
	<b>747888 SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES</b>	<b>290 596,50</b>	<b>144 032,15</b>
	AESN - Etude réseau fertilité CTEC 2023	29 782,00	
	AESN - SAGE - Fonctionnement et comm. 2023	2 952,00	2 626,00
	AESN - SAGE - Fonctionnement et comm. 2024	3 050,00	3 050,00
	AESN - SAGE - Fonctionnement et comm. 2025	48 400,00	38 720,00
	AESN - SAGE - Etudes	43 405,00	
	AELB - SAGE - Animation + Comm. 2024	2 908,00	2 760,65
	AELB - SAGE - Animation + Comm. 2025	59 867,50	28 534,50
	AELB - SAGE - Etudes	81 555,00	65 541,00
	CA28 - SAGE - Etudes	14 654,00	
	CPAM - CLS - CAF	4 023,00	2 800,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	800,00	2,04
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées	2 931,00	2 931,00
002	Excédents N-1	103 958,76	103 958,76
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 132 357,26</b>	<b>774 110,56</b>

## Recettes de fonctionnement au 31 décembre 2025



- Remb. sur rémunérations du personnel
- Remb. Charges sécurité sociale
- Dotations Etat (ARS, Fonds vert) et divers (CEE)
- Dotations Région (FEADER, CRST, Natura 2000, SAGE)
- Dotations Département
- Dotations groupement de collectivités à fiscalité propre (cotisations, EPCI, Métropole)
- Dotations autres groupements de collectivités (PETR Gât. montargois, syndicats)
- Subventions autres organismes (AESN, AELB, CA28, CAF)
- Autres produits divers de gestion courante
- Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées

## EN RESUME

En 2026, le PETR va s'attacher à poursuivre, voire renforcer, son rôle significatif au sein de l'échiquier, complexe, du développement local.

Son antériorité, sa bonne connaissance des élus, sa vision écosystémique fine du territoire (bassin de vie de Pithiviers) constituent une plus-value certaine, appréciée, permettant une mise en réseau des différents acteurs, pour un *faire ensemble* facilité, et pour trouver des solutions efficaces.

Cet équilibre territorial reste fragile et dans la pratique, la ligne de partage avec les EPCI membres doit être requestionnée régulièrement, et d'autant plus lors de cette année électorale et le changement de gouvernance au sein du PETR, mais toujours au bénéfice du territoire, en concurrence grandissante avec les territoires voisins.

L'image du Pithiverais reste cependant déficitaire. La solidarité locale doit être le socle pour améliorer son image et pour coconstruire au mieux l'avenir du Pithiverais.

Sa structure « légère », qui sait s'adapter, anticiper, lui permet de s'ajuster rapidement en modifiant ses statuts au besoin, ou en prenant la maîtrise d'ouvrage d'actions de préfiguration.

En ce qui concerne les financements des projets, la recherche permanente d'un meilleur « fléchage » pour les projets structurants du territoire ou pour les communes de moindre envergure, reste un souci constant, ce qui permet l'émergence de nouveaux projets. L'implication du PETR dans de nombreux réseaux locaux, régionaux, nationaux facilite l'émergence de démarches.

Pour 2026, les principaux programmes vont être poursuivis :

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) ;
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont la filière bois ;
- Natura 2000 ;
- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) sur 5 bassins d'alimentation de captage et/ou au-delà ;
- Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable (COT EnR 3.0) ;
- Contrat Local de Santé ;
- LEADER 2023-2027...

D'autres programmes vont démarrer ou se poursuivre, avec la révision du SCoT en premier lieu, qui se déroulera au mieux jusqu'à fin 2027.

La labellisation du Pays en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte depuis 2016, valorise les actions liées à la réduction des gaz à effet de serre ou à la production locale d'énergie. Elles préfiguraient les démarches du PCAET et de COT EnR.

Les projets TEPCV et les projets financés par les CEE bonifiés, portés par les acteurs locaux, collectivités et associations, démontrent de longue date l'intérêt du territoire pour les problématiques de développement durable.

L'action du PETR a été prépondérante pour l'obtention de ces fonds de transition énergétique. De plus, le territoire est maintenant reconnu au plus haut niveau de l'Etat, et associé aux démarches nationales.

Sans le PETR, les collectivités ne pouvaient prétendre à ces aides.

Le premier Contrat Local de Santé, lançait dès 2017 une nouvelle dynamique dans le domaine de la santé. A travers lui, et en lien avec les actions développées par la CPTS en particulier, il s'agit de limiter les difficultés liées à la faible densité médicale et d'améliorer la continuité des soins sur le Nord Loiret. Le 3<sup>ème</sup> contrat signé en 2024 ouvrait une nouvelle étape vers la connaissance des acteurs et leur mise en réseau.

Le rattachement au CHU d'Orléans permet d'élargir le nombre de consultations de spécialistes. Tous les efforts doivent soutenir l'offre hospitalière locale. L'organisation des professionnels de santé en réseau, avec la création de la CPTS Beauce-Gâtinais, les travaux menés par la FRAPS, l'URIOPS (fédérations régionales), etc., donnent plus de liant entre les compétences des professionnels, au profit des parcours des patients.

La création d'un numéro d'appel pour les patients sans médecin traitant, l'ouverture de centres de soins non programmés, les MSP de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers et celles à venir de Puisieux et Malesherbes mailleront prochainement le territoire et assureront un meilleur accès aux soins. Toutes les démarches sont envisagées pour faire venir de nouveaux médecins libéraux sur le territoire. Le salariat est une autre piste. Les plateaux ou dispositifs de télémedecine en sont d'autres. Le service sanitaire (accueil d'étudiants) en est une autre encore.

Le troisième CLS 2023-2026 poursuit et amplifie cette dynamique et cherche autant que possible à développer des actions pérennes et/ou structurantes. Les 4 piliers fondateurs du CLS illustrent parfaitement l'état d'esprit de cette démarche.

En complément, un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est appelé de nos vœux depuis près de 10 ans ! Espérons que la prise de compétence par l'établissement Daumézou permette sa réalisation et sa mise en œuvre concrète.

L'Agenda 21 de Pays et ses actions emblématiques, le programme Natura 2000, la création de l'Office de tourisme du Grand Pithiverais, le contrat Eau et Climat, ou encore la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département, la démarche OSONS LA TRANSITION confirment le dynamisme du territoire et sa vocation d'accueil de programmes innovants. Les réflexions sur les filières paille et bois, l'étude de pré-faisabilité d'une légumerie-conserverie, l'accompagnement du collectif travaillant sur la logistique des produits locaux (Logifrais 45), l'étude magasin de producteurs locaux avec les producteurs réunis sous l'égide de l'association La Boucle Verte, etc., sont autant d'exemples d'innovation en milieu rural suscités, soutenus ou accompagnés par le PETR.

Après la création d'une filière amanderaie de Pithiviers, le Guide du Routard, paru en juin 2020, le Jeu BORDIER « Le jeu du Grand Pithiverais » édité en 2024, pour lequel nous avons été retenus avec l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais, la labellisation « Site Remarquable du Goût », il reste beaucoup à faire pour mettre en avant nos produits et patrimoines locaux. Les fonds LEADER sont ici un atout majeur.

Les actions de coopération, territoriale ou transnationale, mettent en évidence la capacité du territoire et de ses acteurs à se mobiliser. Les actions sur le tourisme universel pourront se développer vers une démarche d'inclusion à plus court terme, avec l'accompagnement d'une étudiante en doctorat à partir de 2026.

A la clé, du développement local, des actions entre acteurs, des emplois non délocalisables, du développement économique... et, là encore, une image valorisée, alors que le Pithiverais reste trop souvent sous-estimé et dévalorisé.

Le suivi rigoureux des différentes contractualisations, bien que de plus en plus complexes et nombreuses, permet de fluidifier la trésorerie. Les recherches de financement notamment via les fonds européens (FEADER, FEDER, LEADER), les fonds d'Etat (CRTE, ADEME, Fonds vert), permettent de réduire au maximum la part d'autofinancement du PETR, et, comme le démontre l'ensemble des programmes animés par le PETR, de diminuer autant que possible la part d'autofinancement des acteurs locaux, porteurs de projets.

Avant de lancer un nouveau programme, le PETR s'assure toujours de sa cohérence avec le projet de territoire, de sa faisabilité et de la validation par ses collectivités membres (Bureau et/ou Comité syndical) et de l'acceptabilité de son financement ou reste à charge.

S'agissant de démarches structurantes, le PETR s'attache toujours à mobiliser les acteurs du territoire, le plus en amont possible.

Le PETR demeure donc une structure au cœur du projet de territoire du Pithiverais, au service de toutes les collectivités, de leurs élus et des habitants.

L'animation, assurée par les agents du PETR, est, là encore, essentielle pour faire émerger les projets, monter les dossiers, aider à la recherche prospective, à la perception de financements, dont certains ne pourraient pas être alloués à des collectivités « isolées ». Les liens avec les EPCI membres, et leurs équipes, doivent être renforcés. La création d'un CODIR en est un signe positif.

Grâce à une gestion stricte et la recherche de sources d'économie chaque année renouvelée, la situation financière du PETR reste saine et stable, bien que toujours tendue, en raison du décalage du versement de certaines subventions, versées avec beaucoup de retard et des dotations de fonctionnement, qui tendent par ailleurs à diminuer.

Pour cet exercice 2026, année de renouvellement des responsables politiques, le « passage de témoin » peut donc se faire sereinement.

**Ainsi, en 2026, nous pouvons une nouvelle fois maintenir la participation des EPCI à 3,25 €/habitant, montant inchangé depuis 2018, malgré une 8<sup>me</sup> baisse consécutive de la population de notre bassin de vie, donc d'une diminution de la participation des Communautés de communes.**

-----